

# QUATRE-VINGT-ONZIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

TOME 91



COMMISSION DU DANUBE  
Budapest - 2018

**QUATRE-VINGT-ONZIEME SESSION  
DE LA COMMISSION DU DANUBE**

**TOME 91**

**COMMISSION DU DANUBE  
Budapest – 2018**

## **HU ISSN 2060 – 7431**

Editeur : COMMISSION DU DANUBE  
H-1068 Budapest, Benczúr u. 25.  
Téléphone : (+36 1) 461 80 10  
E-mail : [secretariat@danubecom-intern.org](mailto:secretariat@danubecom-intern.org)  
Internet : [www.danubecommission.org](http://www.danubecommission.org)  
Rédacteur : Secrétariat de la Commission du Danube  
Imprimé en Hongrie

Tous droits réservés.  
La réimpression, même partielle, est interdite.  
Toute reproduction de ce livre ou d'un extrait  
quelconque sans l'autorisation écrite  
de l'éditeur est interdite.

COMMISSION DU DANUBE  
Quatre-vingt-onzième session

CD/SES 91

QUATRE-VINGT-ONZIEME SESSION  
DE LA COMMISSION DU DANUBE

12 décembre 2018

TOME 91

COMMISSION DU DANUBE  
Budapest – 2018



## SOMMAIRE

	Page
Liste des participants – CD/SES 91/1 .....	1
Ordre du jour de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube – CD/SES 91/2 .....	5
Compte-rendu sur les travaux de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube .....	9
 I. DECISIONS DE LA QUATRE-VINGT-ONZIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE	
 Décision de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube concernant l'achèvement du mandat des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube – CD/SES 91/5 .....	 47
 Décision de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube concernant le projet de budget pour 2019 – CD/SES 91/8 .....	 48
 Décision de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube concernant les formulaires standard de la navigation danubienne <i>DAVID (Danube Navigation Standard Form)</i> – CD/SES 91/12 .....	 50
 Décision de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube concernant les questions techniques – CD/SES 91/13 .....	 56
 Décision de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube concernant la convocation d'une session extraordinaire en vue de la nomination des fonctionnaires du Secrétariat pour le mandat 2019-2022 – CD/SES 91/15 .....	 57

II.	RAPPORTS SUR LES RESULTATS DES SEANCES DES GROUPES DE TRAVAIL ET DES REUNIONS D'EXPERTS conformément à l'article 6 des Règles de procédure de la Commission du Danube	
	Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts CEVNI/DFND (15 octobre 2018) – CD/SES 91/9 .....	61
	Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (16-19 octobre 2018) – CD/SES 91/10	65
	Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts en en matière d'hydraulique (18-19 septembre 2018) – CD/SES 91/11 .....	107
III.	AUTRES DOCUMENTS DE LA QUATRE-VINGT-ONZIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE	
	Budget de la Commission du Danube pour 2019 – CD/SES 91/7 .....	119
	<i>Annexe 1</i> Devis des dépenses pour 2019 .....	121
	<i>Annexe 2</i> Traitements de base des fonctionnaires .....	125
	<i>Annexe 3</i> Appointements de base des employés .....	126
	<i>Annexe 4</i> Liste à titre d'orientation de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations, conférences et réunions internationales en 2019 .....	127
	<i>Annexe 5</i> Indemnités de déplacement .....	130
	<i>Annexe 6</i> Liste des publications de la Commission du Danube prévues pour 2019 .....	131

<i>Annexe 7</i>	Liste d'objets d'inventaire dont l'achat est planifié en 2019 .....	133
<i>Annexe 8</i>	Frais de déroulement des séances et des réunions de la Commission du Danube en 2019	134
<i>Annexe 9</i>	Liste des frais liés au remplacement du mandat	136
	Ordre du jour à titre d'orientation de la Quatre-vingt-douzième session de la Commission du Danube – CD/SES 91/14 .....	137
	Liste des documents approuvés par la Quatre-vingt-onzième session, non inclus dans ce volume, édités séparément et conservés dans les archives de la Commission du Danube .....	141



**LISTE DES PARTICIPANTS**  
**DE LA QUATRE-VINGT-ONZIEME SESSION**  
**DE LA COMMISSION DU DANUBE**

A. Délégations des pays membres de la Commission du Danube

Allemagne

- |                    |  |
|--------------------|--|
| M. Volkmar WENZEL  | - Représentant de la République fédérale d'Allemagne à la Commission du Danube |
| M. Norman GERHARDT | - Suppléant du Représentant  |
| Mme Birgit WÜNSCHE | - Suppléante du Représentant   |
| Mme Jasmin MAASSEN | - Conseillère  |

Autriche

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| Mme Elisabeth ELLISON KRAMER | - Représentante de la République d'Autriche à la Commission du Danube |
| M. Michael KAINZ             | - Suppléant de la Représentante                                       |
| Mme Ulrike KÖHLER            | - Suppléante de la Représentante                                      |

Bulgarie

- |                        |  |
|------------------------|--|
| Mme Oulyana BOGDANSKA  | - Représentante de la République de Bulgarie à la Commission du Danube |
| M. Gueorgui GUEORGUIEV | - Expert   |

Croatie

- |                        |  |
|------------------------|--|
| M. Gordan GRLIĆ RADMAN | - Représentant de la République de Croatie à la Commission du Danube |
| M. Ivan BUŠIĆ          | - Suppléant du Représentant  |
| Mme Duška KUNŠTEK      | - Suppléante du Représentant   |

### Hongrie

- M. Iván GYURCSÍK - Représentant de la Hongrie à la Commission du Danube
- Mme Kornélia KOZÁK - Représentante du Comité préparatoire pour la révision de la Convention de Belgrade
- M. György SKELECZ - Expert

### République de Moldova

- M. Oleg ȚULEA - Représentant de la République de Moldova à la Commission du Danube
- M. Vladimir SACAGIU - Suppléant du Représentant
- M. Victor NICOLAE - Suppléant du Représentant

### Roumanie

- M. Marius LAZURCA - Représentant de la Roumanie à la Commission du Danube
- M. Alexandru JIPA-TEODOROS - Expert

### Russie

- M. Vladimir SERGUEEV - Représentant de la Fédération de Russie à la Commission du Danube
- Mme Irina ORINITCHEVA - Suppléante du Représentant
- M. Alexandr SKATCHKOV - Conseiller
- M. Valentin MIKHAYLOV - Conseiller

### Serbie

- M. Veljko KOVACEVIĆ - Suppléant du Représentant de la République de Serbie à la Commission du Danube
- Mme Deana DJUKIĆ - Conseillère
- Mme Ivana KUNC - Experte

Slovaquie

- M. Pavol HAMŽÍK - Représentant de la République slovaque à la Commission du Danube  
Mme Iveta HERMYSOVÁ - Suppléante du Représentant  
M. Juraj FRANKO - Conseiller

Ukraine

- Mme Lyoubov NEPOP - Représentante de l'Ukraine à la Commission du Danube  
M. Serguéï KOLEDOV - Suppléant de la Représentante  
Mme Oksana BABIY - Suppléante de la Représentante  
M. Alekséï KONDYK - Conseiller  
M. Alexandr BASSYOUK - Conseiller  
M. Anton NEJENETS - Conseiller  
M. Igor GLADKIKH - Conseiller

- B. Délégations des pays auxquels a été octroyé le statut d'observateur sur la base de la Décision fondamentale de la Cinquante-neuvième session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 59/34)

République tchèque  
(Décision CD/SES 60/19)

- M. Vojtech DABROWSKI  
M. Petr MICHALEK

République hellénique  
(Décision CD/SES 67/24)

- Mme Christina KARAGIORGA  
M. Georgios TOSOUNIS

Royaume de Belgique  
(Décision CD/SES 72/12)

- M. Pim BONNE

C. Organisations internationales

Commission internationale pour le bassin de la Save  
(Décision CD/SES 71/15)

M. Željko MILKOVIĆ

Organisation de coopération économique de la mer Noire  
(Décision CD/SES 72/13)

M. Traian CHEBELEU

Commission centrale pour la navigation du Rhin

M. Jörg RUSCHE

D. Invités

Confederation of European Maritime Technology Societies (CEMT)

M. Dino TELESCA

**ORDRE DU JOUR**  
**de la Quatre-vingt-onzième session**  
**de la Commission du Danube**

- Adoption de l'Ordre du jour et du Plan de déroulement de la session
- 1. Discours du Président de la Commission du Danube : principales tâches de la Commission du Danube en 2019
- 2. Information sur l'avancée de la révision de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube
- 3. Information du Directeur général au sujet de l'activité du Secrétariat pendant la période depuis juin 2018
- 4. Information au sujet de la coopération avec des organisations internationales
- 5. Questions juridiques [seulement les Etats membres]
  - a) Arrivée à terme en juin 2019 du mandat des fonctionnaires du Secrétariat
- 6. Questions financières [seulement les Etats membres]
  - a) Information sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 2018 (d'après l'état du 15 novembre 2018)
  - b) Approbation du budget de la Commission du Danube pour 2019
- 7. Questions nautiques
  - a) Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts CEVNI/DFND (15 octobre 2018)
  - b) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (16-19 octobre 2018), partie « Navigation »

8. Questions techniques, y compris les questions de radiocommunication et de sûreté du transport en navigation intérieure
  - a) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (*16-19 octobre 2018*), partie « Technique, y compris radiocommunication »
9. Questions relatives à l'entretien de la voie navigable
  - a) Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts en matière d'hydrotechnique (*18-19 septembre 2018*)
  - b) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (*16-19 octobre 2018*), partie « Hydrotechnique et hydrométéorologie »
10. Questions d'exploitation et d'écologie
  - a) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (*16-19 octobre 2018*), partie « Exploitation et écologie »
11. Questions statistiques et économiques
  - a) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (*16-19 octobre 2018*), partie « Statistique et économie »
  - b) Observation du marché de la navigation danubienne
12. Ordre du jour à titre d'orientation et date de la convocation de la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube
13. Divers
  - 13.1 Echange de vues au sujet de la situation problématique relative à l'interdiction d'opérations de chargement/déchargement pour les bateaux ukrainiens en charge faisant route des pays de l'UE dans les ports roumains situés sur le Danube (*proposition de l'Ukraine*)

- 13.2 Information de l'Ukraine au sujet de la politique discriminatoire de la Roumanie se poursuivant toujours en ce qui concerne l'introduction de tarifs spéciaux sur le canal de Sulina pour les bateaux faisant route dans la direction Danube – mer Noire sur le secteur ukrainien du bras de Kilia (*proposition de l'Ukraine*)
- 13.3 Information de l'Ukraine au sujet de cas de pénétration à bord de bateaux sans équipage, de pillages des biens et marchandises (*proposition de l'Ukraine*)



**COMMISSION DU DANUBE**  
**Quatre-vingt-onzième session**

**COMPTE-RENDU SUR LES TRAVAUX**  
**DE LA QUATRE-VINGT-ONZIEME SESSION**  
**DE LA COMMISSION DU DANUBE**

**12 décembre 2018**

**BUDAPEST**



## **Questions générales**

1. La Commission du Danube (CD) a tenu sa Quatre-vingt-onzième session le 12 décembre 2018 dans l'immeuble de la Commission du Danube à Budapest, sous la présidence de M. l'Ambassadeur Gordan GRLIĆ RADMAN (République de Croatie).
2. Ont pris part aux travaux de la session 37 délégués de tous les pays membres de la Commission du Danube, ainsi que des représentants des pays observateurs (République tchèque, Grèce, Royaume de Belgique). Des représentants d'organisations internationales : Commission internationale pour le bassin de la Save, Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN), Commission centrale pour la navigation du Rhin et Confédération des sociétés européennes de technologie maritime (*CEMT*) (en tant qu'invité) ont également assisté à la session.
3. Le **Président** a salué le Représentant de Slovaquie à la Commission du Danube, Monsieur l'Ambassadeur Pavol Hamžík, lequel participait pour la première fois aux travaux de la session et lui a souhaité un travail fructueux dans l'intérêt de la navigation danubienne.

## **Ouverture de la session et adoption de l'Ordre du jour**

4. La session a adopté à l'unanimité l'Ordre du jour (doc. CD/SES 91/2), ceci étant, suite à un échange de vues et sur proposition du Président, dans le point « Divers » a été incluse une proposition de l'Ukraine concernant l'examen de questions relatives aux problèmes de la navigation sur le Danube.

## **Adoption du Plan de déroulement de la session**

5. Le Plan de déroulement de la session (doc. CD/SES 91/3)\* a été adopté à l'unanimité.
1. **Discours du Président de la Commission du Danube : Principales tâches de la Commission du Danube en 2019**

---

\* Se trouve dans les archives de la Commission du Danube.

6. Selon la tradition établie, le Président a caractérisé brièvement les résultats préliminaires de l'activité de la navigation danubienne en 2017 et a Selon la tradition établie, **le Président** a caractérisé brièvement les résultats préliminaires de l'activité de la navigation danubienne en 2018 et a également formulé les tâches de la Commission du Danube pour la période allant jusqu'à la 92<sup>e</sup> session, en notant entre autres que « *la période des travaux de la Commission du Danube après la 90<sup>e</sup> session jubilaire, laquelle entrera indubitablement dans l'histoire de notre organisation, s'est caractérisée par une activité particulière. Cette activité a été liée à une analyse de diverses directions de l'activité de la Commission et à la compréhension de son rôle dans le présent et dans l'avenir de la navigation intérieure européenne, lesquelles ont été formulées lors de la session aussi bien par des pays membres de la CD que par de nombreux invités de haut rang. Je souhaiterais, une fois de plus, exprimer ma gratitude aux gouvernements de Serbie et de Hongrie pour l'excellente organisation de divers événements jubilaires et souligner l'activité de tous les pays membres et du Secrétariat de la CD non seulement lors de la participation à ces derniers mais également lors de la préparation de documents analytiques sérieux et de présentations thématiques.*

*A la lumière de pensées fondamentales relatives aux travaux de la CD, évoquées lors de la session jubilaire, je souhaiterais m'arrêter sur les moments suivants :*

*Tel qu'il a été déjà souligné à maintes reprises, les principales actions dans la navigation sur le Danube ces dernières années se sont déroulées suite à l'influence définitoire de la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube (EUSDR) adoptée en 2010.*

*Par la Décision de la 75<sup>e</sup> session de la Commission du Danube adoptée le 14 décembre 2010, a été approuvé un Paquet de propositions en tant que contribution de la Commission du Danube à l'élaboration de cette Stratégie, lequel a été envoyé à la Commission européenne.*

*En conformité avec les pleins-pouvoirs établis par la 75<sup>e</sup> session de la CD, la Commission du Danube et son Secrétariat ont entamé par la suite des travaux communs avec le Domaine prioritaire (Priority Area) DP 1 a) ("To improve mobility and multimodality: inland waterways"), et au cours des deux dernières années, avec le Domaine prioritaire DP 11 (Security) également.*

*La Commission du Danube a apporté une contribution essentielle à l'élaboration de principaux objectifs du Domaine prioritaire DP 1 a) de l'EUSDR et, par la suite, à une série d'autres documents des plus importants tels que la « Déclaration au sujet de l'entretien efficace de l'infrastructure sur le Danube et sur ses affluents » (Luxembourg, 2012), aux projets de décisions des réunions ministérielles du 3 décembre 2014 et du 20 juin 2016 à Bruxelles, lesquelles ont formé des documents importants pour la CD : le Master-Plan (Master Plan) et les Feuilles de route nationales (National Road Maps) en conformité avec les « Conclusions au sujet de la réhabilitation et la maintenance efficace de l'infrastructure de la voie navigable sur le Danube et ses affluents navigables », signées à l'issue de ces réunions.*

*Nous pouvons compter sur le fait que dans le cadre de l'UE sera entamée l'élaboration de la prochaine étape de la Stratégie de l'UE pour la région du Danube pour la période 2020-2030, c'est pourquoi il est nécessaire d'entamer la préparation à la formation d'un nouveau Paquet de propositions de la CD, dans lequel il convient de prévoir une solution aux problèmes fondamentaux de la navigation danubienne en conformité avec la tâche d'une intégration effective du Danube dans le système de corridors internationaux de transport TEN-T et dans le corridor de transport « Rhin-Danube ».*

*La Commission du Danube accorde une grande importance au dialogue de travail avec la branche nautique et les organisations spécialisées en matière de sûreté et de protection de la navigation (Safety et Security), d'élimination des barrières administratives, de réduction du temps de diverses procédures de contrôle (il convient de mentionner ici le projet DANTE). Un élément important des travaux de la CD est constitué par la participation aux travaux du Comité pour l'élaboration de prescriptions techniques pour les bateaux de navigation intérieure, de standards de compétences et de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI).*

*L'Accord administratif entre le Secrétariat de la CD et la DG MOVE de la Commission européenne a permis à la Commission du Danube d'acquérir un potentiel complémentaire significatif et l'opportunité d'une extension substantielle de sa participation à de nouveaux projets internationaux. Qui plus est, le soutien financier de la subvention attribué dans le cadre de l'Accord administratif a permis durant toute la période de sa validité*

*d'éviter nombre de collisions liées au dynamisme du budget et d'effectuer sans à-coups toutes les actions planifiées.*

*A cet égard, je souhaiterais noter l'importance décisive du Secrétariat de la CD dans ces travaux. Le fait que tous les comptes-rendus d'étape du Secrétariat dans le cadre de l'exécution des tâches du Pillar 1 - Pillar 4 de l'Accord ont été adoptés et approuvés par la DG MOVE est également important, ce qui permet de compter sur la poursuite de la coopération avec la Commission européenne pendant la période suivante également.*

*La Commission du Danube accorde traditionnellement une grande importance à la coopération avec les commissions fluviales : la Commission centrale pour la navigation du Rhin, la Commission internationale pour le bassin de la Save, la Commission de la Moselle, ce qui permet de reprendre en temps utile certaines nouvelles idées en matière de navigation pratique.*

*J'estime nécessaire que le Plan de travail de la Commission du Danube soit complété en permanence par des idées que nous recevons suite à un échange actif d'informations avec des collègues d'autres commissions fluviales et à la participation à divers projets internationaux du forum Danube Transnational Programme, consacrés au développement de la navigation intérieure européenne.*

*Il est nécessaire que la Commission du Danube fasse de son mieux pour obtenir un complètement permanent et, par la suite, une mise en œuvre stricte de son propre Plan de travail ce qui doit être assuré par une haute qualité de la préparation des documentations à l'intention des réunions d'experts, des séances de groupes de travail et des sessions.*

*Il n'y a pas de doute que l'ensemble des travaux effectués dans le cadre de la CD en matière d'observation du marché, d'analyse des défis fondamentaux dans l'économie mondiale et de réaction à ces derniers de la navigation intérieure européenne est important.*

*Nous observons une croissance dynamique du trafic à bord de bateaux à passagers à cabines, toutefois, sur le marché du trafic-marchandises, des problèmes fondamentaux se maintiennent : en premier lieu c'est une haute sensibilité de la flotte aux changements des conditions nautiques sur le Danube en raison de divers processus climatiques engendrant pour les bateaux une situation critique.*

*Je souhaiterais rappeler que, en août-octobre derniers, la navigation sur le Danube a été sensiblement limitée, ayant été partiellement interrompue sur certains secteurs en raison de bas niveaux critiques de l'eau.*

*Par conséquent, la réalisation des propositions de la Commission du Danube et des projets nationaux des pays membres visant le développement de l'infrastructure doit être liée à l'augmentation de la durabilité de la navigation danubienne dans des conditions d'un impact critique des processus climatiques. Il est nécessaire, probablement, de poser de nouveau la tâche de construire de nouvelles centrales hydrauliques sur le Danube dans le but d'une assurance stable des gabarits recommandés du parcours navigable, ce qui exigerait des volumes importants d'un soutien financier et politique international.*

*La navigation danubienne se trouve devant le problème d'un renouveau essentiel de la flotte, mais la construction de nouveaux bateaux exige une étude approfondie des prévisions relatives aux indicateurs du marché, des conditions nautiques, du développement de l'infrastructure des terminaux portuaires ainsi que de la prise en considération des exigences écologiques de plus en plus sévères, ce qui constitue le fondement pour la formation des exigences techniques fondamentales.*

*Le Communiqué adopté par la Commission du Danube lors de la 90<sup>e</sup> session jubilaire reflète l'idée générale de la stratégie de la CD visant un développement stable de la navigation danubienne et établit les directions de sa réalisation en conformité avec la Convention de Belgrade.*

*La Commission du Danube, dans ses décisions stratégiques, doit faire de son mieux pour se prononcer sur la base d'une position commune des pays membres, élaborée par le biais de leur dialogue stratégique. »*

## **2. Information au sujet de l'avancée de la révision de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube**

7. Mme **Kozák**, représentante du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur de Hongrie, dans sa qualité de présidente du Comité pour la préparation de la révision de la Convention de Belgrade (ci-après Comité préparatoire), a rappelé que le 8 décembre 2017 avait eu lieu une réunion informelle des Etats membres de la CD dans le cadre du Comité préparatoire. Au cours de la réunion ont été examinées des questions à caractère procédural, liées à la modernisation de la Commission du

Danube et à la révision de la Convention de Belgrade, sans qu'une décision concrète soit toutefois adoptée. Il était nécessaire que tous les Etats membres de la Commission du Danube répondent au questionnaire diffusé précédemment et envoient les réponses au Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur de Hongrie.

8. Le **Président** a remercié Mme Kozák des informations fournies, dont la session a pris note. Le Président a relevé qu'il était nécessaire que la Commission, pour aller du même pas que le temps, s'adapte aux nouveaux temps et réalités. Le fait lui-même qu'une nouvelle Convention relative au régime de la navigation sur le Danube n'avait toujours pas été adoptée suscitait une grande inquiétude.
9. Mme **Babiy** (Ukraine) a exprimé la disponibilité de l'Ukraine à prendre part aux travaux du Comité préparatoire et aux travaux de la Conférence diplomatique en notant que, pendant la prochaine période ceci constituait une priorité. L'Ukraine se fondait sur le fait que la révision et l'activité future aussi bien de la Commission du Danube que de son Secrétariat devaient se produire sur une base non discriminatoire et observer les intérêts de tous les pays membres de la Commission du Danube, y compris de ceux n'étant pas membres de l'Union européenne.

### 3. **Information du Directeur général au sujet de l'activité du Secrétariat pendant la période depuis juin 2018**

10. M. **Margić** (Directeur général du Secrétariat) a présenté une liste de nombreuses manifestations ayant eu lieu au cours des 6 derniers mois, auxquelles ont participé des fonctionnaires du Secrétariat de la CD (doc. CD/SES 91/4)\*. Il a souligné que les travaux du Secrétariat s'étaient déroulés sur le fonds d'une situation nautique désavantageuse en 2018 sur le Danube, de même que sur la Save et sur le Rhin, à l'encontre de la Moselle sur laquelle la navigation était régulée par 28 écluses sans se heurter à des problèmes. Dans ce contexte, du 9 au 11 octobre 2018, des représentants du Secrétariat de la Commission du Danube avaient pris part à Vienne aux séances du « *4<sup>th</sup> Fairway Danube Advisory Committee* » et « *Danube Business Talks* ». A l'issue de ces séances, toutes les personnes intéressées, les diverses entreprises de navigations ont donné voix à un rappel du fait qu'à l'heure actuelle les Etats membres de la CD disposaient de la dernière opportunité pour améliorer l'entretien du parcours navigable.

---

\* Se trouve dans les archives de la Commission du Danube.

M. Margić s'est arrêté ensuite de manière plus détaillée sur les séances et rencontres les plus importantes en distinguant notamment la participation active des fonctionnaires du Secrétariat à ces manifestations. C'est ainsi que le 13 novembre 2018, le Secrétariat avait pris part à la conférence « *Inland Navigation Visions in Europe* » organisée par le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur de Hongrie à laquelle avaient également pris part des représentants de divers ministères, commissions fluviales, *DG MOVE*, Domaine prioritaire 1 a) de la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube, ainsi que des représentants d'entreprises de navigation.

Le 31 octobre 2018 s'est tenue à Vienne une séance commune d'experts en matière de déchets représentant les Etats membres de la Commission du Danube et les Etats contractants de la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (CDNI).

Fin 2018, le Secrétariat a établi des contacts avec des organisations financières internationales telles que la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement (BEI), le groupe *JASPERS*, ainsi qu'avec d'autres établissements appropriés pour élaborer une étude sur le thème « Plan de développement du Danube visant l'augmentation du volume des transports de marchandises ».

Le Directeur général a également communiqué que début 2019 il était envisagé de poursuivre les négociations avec la Commission européenne au sujet de la Subvention UE-II.

#### **4. Information au sujet de la coopération avec des organisations internationales**

11. M. **Stemmer** (Adjoint au Directeur général du Secrétariat pour les questions administratives et financières) a communiqué à la session au sujet des efforts entrepris par le Secrétariat visant l'élargissement de la coopération internationale dans la sphère de la navigation intérieure en Europe, en s'arrêtant dans les détails sur plusieurs directions fondamentales.

Au sujet de la Subvention UE en cours, le 5 juin 2018 à Bruxelles avait eu lieu la dernière réunion de coordination des représentants du Secrétariat de

la Commission du Danube et de *DG MOVE* sur la thématique de l'état de choses atteint. Le Secrétariat a présenté les résultats de ses travaux lesquels ont été acceptés avec satisfaction par les représentants de la section financière interne (*Shared Resources Directorate*) de *DG MOVE*. Au cours de cette réunion a été considérée la possibilité de poursuivre l'attribution de subsides et les paquets de travail envisagés seront semblables aux présents. De cette manière, dans l'activité du Secrétariat selon la Subvention UE, il sera possible de maintenir la continuité. Le 30 juillet 2018, le Secrétariat a présenté à la *DG MOVE* un deuxième compte-rendu d'étape traitant des subventions. Le compte-rendu a été adopté par *DG MOVE* le 3 octobre 2018 ; la troisième tranche des subventions a été versée.

Il est nécessaire de relever que le 17 janvier 2018, la Commission européenne avait adopté une proposition au sujet de la future orientation *Connecting Europe Facility*, ce qui comprenait la poursuite de la contribution et le soutien technique de la Commission du Danube en vertu du *Programme Support Action (PSA)* pendant la période allant de 2019 à 2021.

Projet DANTE (*Danube Transnational Programme*). Sur ce projet a été formulé un premier compte-rendu intermédiaire pour la période 2017-2018 de même que la création d'un système informationnel transfrontalier (*Reporting Tools*). C'est un système multilingue de recueil de comptes-rendus pour accumuler des renseignements de la part de personnes intéressées dans la navigation intérieure sous la forme d'une banque de données où doivent survenir des possibilités de comparaison et les premières synthèses au sujet d'obstacles administratifs à la navigation commerciale. A l'issue des trois premières périodes du projet, le Secrétariat a remis aux donateurs financiers un compte-rendu et a passé avec succès le « *first level control* ».

Le projet GRENDEL (*Green and efficient Danube fleet*) lancé le 1<sup>er</sup> juin 2018 vise le maintien de l'industrie du transport par voie navigable du Danube (*fleet operators*) et des autorités publiques (ministères et autres autorités du pouvoir des pays danubiens) pour contribuer à la modernisation de la navigation danubienne. Le projet *GRENDEL* se poursuivra jusqu'en 2020 ; c'est un des projets les plus importants auquel participe le Secrétariat de la Commission du Danube. Les termes administratifs du projet *GRENDEL* sont très semblables au projet *DANTE*.

12. Le **Président** a remercié M. Stemmer de son intervention et a confirmé que le Secrétariat de la Commission du Danube dans la sphère de la coopération internationale s'était affirmé activement en effectuant un bon travail.
13. M. **Rusche** (CCNR) a salué la session au nom du Secrétaire général de la CCNR, M. Georges, et a attiré l'attention sur l'importance particulière de l'année 2018 vu la célébration des jubilés de la Commission du Danube et de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, marquant des anniversaires de la signature des Conventions constitutives de ces Commissions. Il a présenté la conception de la CCNR au sujet de plusieurs aspects concrets actuels lesquels reliaient et relieront à l'avenir aussi l'activité des deux Commissions. Avant toute chose, c'était le Comité *CESNI*, créé sous l'égide de la CCNR, lequel constituait une plate-forme fondamentale pour l'élaboration et l'adoption de paquets de standards non seulement dans le domaine technique mais également dans le domaine des qualifications professionnelles. A la séance de *CESNI* à Prague, tenue en automne 2018, avait été adopté le nouveau texte du Standard européen établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure (*ES-TRIN*), lequel entrera en vigueur en 2020, et également pour la première fois a été approuvé le Standard européen pour les qualifications en navigation intérieure (*ES-QUIN*). Du point de vue de l'harmonisation des conditions-cadres pour la branche nautique, lors de la séance de Prague a été atteint un progrès incontestable.

M. Rusche a communiqué que sous peu la CCNR conclurait également un nouvel Arrangement avec la *DG MOVE* de la Commission européenne lequel couvrira l'observation du marché ; c'était le thème que la Commission rhénane élaborait en commun avec la Commission du Danube et a exprimé à la CD sa gratitude. Le nouvel Arrangement permettra à la CCNR d'apposer le logo de la Commission du Danube sur la couverture aussi bien des rapports annuels que trimestriels au sujet de l'état du marché de la navigation intérieure.

Le représentant de la CCNR a souhaité persuader la Commission du Danube du fait que la Commission rhénane était disposée de poursuivre la coopération avec la Commission du Danube y compris en ce qui concernait *Good Navigation Status*, ainsi qu'en interaction avec la CDNI et a remercié de la coopération pendant la période passée.

14. M. **Milković** (Commission internationale pour le bassin de la Save) a exprimé sa gratitude à l'égard de la Commission du Danube pour la coopération dans le cadre de la CEE-ONU en ce qui concernait des questions importantes de l'harmonisation des certificats de conducteur de bateau et des règles de la navigation, pour la coopération dans le cadre de *CESNI* et pour les travaux communs dans le domaine des statistiques de transports par voie navigable. Il a présenté une nouvelle publication – Guide de la navigation sur la Save. Cette publication avait été élaborée dans le but de rehausser le niveau des connaissances et des informations relatives à la navigation sur la Save, dans le même temps elle reflétait des principes universels de la navigation intérieure dans son ensemble.
15. M. **Chebelev** (Organisation de coopération économique de la mer Noire - OCEMN) a exprimé sa gratitude à la Commission du Danube pour l'invitation et l'opportunité de participer aux travaux de sa 91<sup>e</sup> session Il a noté que l'OCEMN était stimulée par les efforts déployés par les Etats membres de la Commission du Danube pour l'élaboration d'une stratégie commune et d'approches dans diverses sphères de coopération.
- M. Chebelev a communiqué au sujet d'un projet visant la création dans la mer Noire de voies magistrales maritimes dans lequel ont été intégrés plusieurs ports du Danube. Ce projet contribuera d'une manière significative à stimuler le commerce et la prospérité économique non seulement des Etats membres de l'OCEMN. Il a hautement apprécié les relations de partenariat établies entre la Commission du Danube et l'OCEMN et a exprimé la disponibilité de travailler diligemment pour donner davantage de substance à ce partenariat.
16. Le **Président** a remercié les représentants des commissions fluviales ayant intervenu, en relevant l'importance de la coopération de la Commission du Danube avec ces organisations.
17. M. **Gyurcsik** (Représentant de Hongrie à la CD) a remercié la Commission du Danube de la coopération fructueuse lors de l'organisation le 2 octobre 2018 à Budapest d'une réception à l'occasion de la célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube (1948) ainsi que lors de l'organisation le 13 novembre 2018 d'une conférence sur la thématique de la navigation sur le Danube.

18. M. **Telesca** (Confédération des sociétés de technologie maritime européennes, *CEMT*) a fait savoir qu'il représentait une société qui gérait 35 mille architectes navals en Europe et fait valoir un savoir actif dans les groupes de travail du *CESNI*. Il a évoqué l'éventualité que l'*ES-TRIN* approuvé par le *CESNI* soit bientôt adopté au niveau paneuropéen, ce qui faciliterait également la généralisation des règles en vigueur dans divers pays. Ceci était notamment une priorité pour le domaine de la navigation intérieure. Le travail au niveau technique sera plus facile, et le marché de la navigation intérieure augmentera.
19. Le **Président** a remercié M. Telesca de son intervention et a exprimé sa satisfaction que la Commission du Danube dispose de nombreux partenaires en matière de coopération.

## 5. Questions juridiques

### a) Arrivée à terme en juin 2019 du mandat des fonctionnaires du Secrétariat

20. M. **Bassyouk** (Ukraine), président du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (20-26 novembre 2018) a présenté le cours des travaux du groupe de travail et ses résultats. Au début, ont été fournies des informations à caractère général au sujet de la séance et ensuite des informations relatives à des aspects concrets de l'ordre du jour lesquels n'avaient pas mené finalement à l'adoption d'un Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières. Entre autres, le président du groupe de travail a communiqué ce qui suit :
- Les Représentants de Roumanie et d'Autriche avaient proposé de faire cesser les mandats des fonctionnaires du Secrétariat et avaient également soumis une proposition d'introduire de nouveaux postes, ce qui requerrait l'amendement des Règles de procédure de la Commission du Danube. La dernière intention avait été qualifiée par le président du groupe de travail en tant qu'un écart de l'Ordre du jour avec la violation des délais prévus par les Règles de procédure. Ceci n'avait pas offert aux pays membres de la Commission du Danube la possibilité de procéder à une analyse en temps requis et complète de la situation, à un examen et à des consultations.

Le président avait argumenté dans les détails sa position dans une déclaration du 22 novembre (2018)\*.

- En conformité avec le point 20 des Règles de procédure de la CD, un vote avait eu lieu sur les projets de deux Décisions, pour la 91<sup>e</sup> et 92<sup>e</sup> sessions de la Commission du Danube.

Dans ce contexte, le président avait attiré l'attention sur les dispositions du premier alinéa de l'article 66 des Règles de procédure lequel prévoyait l'obligation d'un Etat membre de la CD d'indiquer les raisons justifiant les amendements soumis.

- Le Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (20-26 novembre 2018) n'avait pas été adopté par le groupe de travail.

Le président avait noté le nombre important d'amendements de la part des délégations sur le texte du Rapport de même que sa forme, différant de manière significative de celle traditionnelle, laquelle ne reflétait pas la chronologie des événements et ne permettait pas de s'orienter aisément lors de la lecture et de l'entendement du Rapport.

- Le projet de budget de la Commission du Danube avait été examiné ; au cours de cet examen, les Représentants des pays membres avaient initialement annoncé la cessation de 8 mandats de fonctionnaires de l'actuel Secrétariat uniquement.

21. M. **Serguéev** (Représentant de Russie à la CD) a déclaré que lors de la séance du groupe de travail une situation sans précédent était survenue, laquelle avait entraîné une violation des Règles de procédure de la Commission du Danube, l'imposition par un groupe d'Etats de sa position à d'autres Etats, le dédain des opinions de certains Etats membres. Selon sa conviction, une telle approche, si elle se poursuivait, mènerait à une scission de la Commission. Les efforts de tous les Etats membres devaient être dirigés vers un consensus.

Le Représentant de Russie a déclaré que l'attribution à des Etats du droit à une place dans la direction du Secrétariat de la Commission était sans

---

\* Se trouve dans les archives de la Commission du Danube.

précédent et suscitait l'incompréhension. Il devait y avoir des candidats qualifiés, des personnes concrètes, y compris de la part des Etats briguant la direction dans la Commission. Il ne s'agissait pas du fait que quelqu'un pouvait, par la voie d'un vote prouver son bon droit – ceci n'était pas le bon droit. C'était une décision momentanée laquelle ne menait qu'à un approfondissement des phénomènes de crise, et voilà, ceci nous mettait sur nos gardes plus que tout. Ici, c'était un problème à caractère de principe lequel concernait non seulement le groupe de travail pour les questions juridiques et financières. L'on ne voudrait pas qu'une telle pratique soit disséminée sur le travail de toute la Commission dans son ensemble.

M. Serguéev a appelé tous les Etats membres de la Commission du Danube à une coopération constructive, à la recherche de compromis réciproques et de l'observation des intérêts de chacun.

22. M. **Wenzel** (Représentant d'Allemagne à la CD) a partagé l'inquiétude du Représentant de la Fédération de Russie. Il a souligné que tous étaient intéressés par une Commission du Danube efficiente, et que, pour ce faire, une bonne équipe du mandat était nécessaire, avec des capacités convaincantes des candidats, une finalisation de solutions avec lesquelles tous les Etats membres soient d'accord étant nécessaire. La situation survenue à l'étape actuelle témoignait de l'existence d'un problème. L'Allemagne était ouverte à toute régulation servant à la recherche du meilleur consensus.
23. Mme **Ellison-Kramer** (Représentante d'Autriche à la CD) a exprimé son désaccord avec le représentant d'Ukraine et a rappelé l'existence d'un projet de Décision en faveur duquel, à l'issue de discussions prolongées, avait voté une majorité dans le groupe de travail. Pour cette raison, elle a demandé de soumettre ce projet de Décision au vote de la 91<sup>e</sup> session\*.
24. M. **Lazurca** (Représentant de Roumanie à la CD) a exprimé son désaccord avec la méthode choisie par le président du groupe de travail, membre de la délégation d'Ukraine, pour résumer le cours de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières. Il a soutenu pleinement la demande de la Représentante d'Autriche de mettre au vote le projet de Décision et a invité le Directeur général du Secrétariat à exprimer son avis

---

\* Projet de Décision de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube concernant le remplacement des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube suite à l'achèvement de leur mandat – se trouve dans les archives de la Commission du Danube.

au sujet des accusations de l'Ukraine relatives au comportement du conseiller pour les questions juridiques durant la séance.

25. M. **Margić** (Directeur général du Secrétariat) a réitéré à la 91<sup>e</sup> session sa disponibilité de continuer de défendre les intérêts du Secrétariat de la Commission du Danube et a également informé au sujet de l'existence de la possibilité d'écouter les enregistrements sonores de la séance pour une meilleure compréhension des assertions du conseiller pour les questions juridiques dans le sens de la défense des intérêts de la Commission du Danube ou de la Roumanie.
26. Le **Président** a attiré l'attention de la 91<sup>e</sup> session sur la nécessité de concevoir le fait lui-même de l'achèvement du mandat du Secrétariat ainsi que de la préparation du nouveau mandat.
27. Mme **Nepop** (Représentante d'Ukraine à la CD) a déclaré qu'il était nécessaire de résoudre les questions relatives au fonctionnement de la Commission du Danube par la voie d'un consensus. Elle a appelé tous les Etats membres à observer le principe de la légalité et à s'en tenir aux Règles de procédure établies. La Représentante d'Ukraine a attiré l'attention de la session sur une non-concordance dans la terminologie dans le titre de la Décision et dans son texte (« *remplacement des fonctionnaires* » / « *achèvement de l'actuel mandat* »).
28. M. **Bassyouk** (Ukraine) a invité le Secrétariat à apporter des éclaircissements au sujet du nombre et de l'ordre d'adoption des documents à la 91<sup>e</sup> session. Il s'agissait des projets de Décisions de la 91<sup>e</sup> et 92<sup>e</sup> sessions\* de la Commission du Danube.
29. Le **Président**, ayant dressé un tableau de sa perception de la situation compliquée survenue lors de l'examen de la question relative au mandat, a appelé la Commission du Danube à s'appuyer dans son travail sur des compromis et à tenir compte de la position de chaque Etat. Dans ce contexte, le principe de la rotation constituait un bon fondement.
30. Mme **Ellison-Kramer** (Représentante d'Autriche à la CD) a également relevé l'importance de l'obtention d'un consensus, toutefois, s'il n'avait

---

\* Projet de Décision de la Quatre-vingt-douzième session de la Commission du Danube concernant l'amendement des Règles de procédure et autres documents d'organisations de la Commission du Danube – se trouve dans les archives de la Commission du Danube.

pas été possible de le faire, il convenait de procéder à un vote, selon les Règles de procédure.

31. A l'issue d'un échange de vues, la session a amendé le titre du projet de Décision et son texte dans le sens de l'observation de la conformité.
32. Le **Président** a mis au vote le projet de Décision de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube concernant l'achèvement du mandat des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube - document CD/SES 91/5.

### **Résultats du vote :**

La Décision CD/SES 91/5 a été adoptée à huit voix « pour » et trois abstentions.

33. M. **Serguéev** (Représentant de Russie à la CD) a expliqué les motifs pour lesquels la délégation russe s'était abstenue lors du vote : sa décision se fondait sur le fait que selon le projet de Décision voté, l'on n'avait obtenu que l'achèvement du mandat, ce qui ne représentait que la moitié du chemin. La deuxième moitié du trajet restait ouverte, il était nécessaire de remplacer les fonctionnaires du Secrétariat. La Décision, telle qu'elle a été adoptée, semblait tout simplement arrêter le fonctionnement du Secrétariat ce qui n'était pas tout à fait juste.
34. Le **Président**, ayant écouté les avis des Représentants, a proposé de convoquer en février ou mars 2019 une session extraordinaire de la Commission du Danube pour poursuivre l'examen des candidats aux postes dans le nouveau mandat du Secrétariat, se référant à ce propos à l'impréparation des délégations aux débats et à la recherche d'un compromis.
35. M. **Lazurca** (Représentant de Roumanie à la CD) a déclaré sa satisfaction au sujet des résultats du vote sur le projet de Décision CD/SES 91/5 et a également salué l'initiative du Président de convoquer une session extraordinaire de la Commission du Danube en conformité avec les Règles de procédure. Selon son avis, ceci constituerait une bonne occasion pour étudier les candidatures et pour préparer une transition efficace vers le nouveau Secrétariat de la Commission du Danube.

36. Un soutien de cette proposition a été exprimé par les Représentants de Hongrie et de Russie à la CD.
37. M. **Gerhardt** (Allemagne) est également intervenu pour soutenir la convocation d'une session extraordinaire de la Commission du Danube et a proposé en tant que période la mi ou la fin janvier 2019, les Etats membres devant envoyer dans ces délais au Secrétariat leurs recommandations relatives aux postes et, si possible, les noms concrets des candidats.
38. M. **Tulea** (Représentant de la République de Moldova à la CD) a exprimé son accord avec l'initiative de tenir une session extraordinaire de la Commission du Danube, en relevant à cette occasion la nécessité d'en traiter avec précision l'Ordre du jour. Il a demandé de ne pas tenir une session extraordinaire pendant la troisième semaine de février vu la tenue pendant cette période d'élections parlementaires en République de Moldova.
39. Mme **Ellison-Kramer** (Représentante d'Autriche à la CD) a également soutenu la proposition de convoquer une session extraordinaire et a déclaré qu'il n'y avait pas de nécessité de tenir une séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières avant la session.
40. M. **Margić** (Directeur général du Secrétariat), sur demande du Président, a apporté des clarifications au sujet du délai de présentation des candidatures au Secrétariat. Selon son avis, fin janvier était un délai acceptable pour mettre à disposition des recommandations vu la nécessité de leur traduction. Pour tenir une session extraordinaire, la mi-mars 2019 serait appropriée et alors il resterait suffisamment de temps pour la transmission des documents adoptés par la session extraordinaire de la CD à la séance de printemps du groupe de travail pour les questions juridiques et financières. Des solutions définitives au sujet du mandat seront préparées par ce groupe de travail et adoptées par la suite à la 92<sup>e</sup> session de la Commission du Danube.
41. Mme **Ellison-Kramer** (Représentante d'Autriche à la CD) a exprimé le souhait d'établir les candidats lors de la session extraordinaire de la Commission du Danube et de procéder à un vote pour que les candidatures des nouveaux fonctionnaires soient convenues avant la 92<sup>e</sup> session de la Commission du Danube.

42. Le **Président**, en sa qualité de Représentant de Croatie, à l'instar du Représentant de Roumanie, ont soutenu cette proposition de la Représentante d'Autriche.
43. La **délégation d'Ukraine** s'est adressée au Secrétariat de la Commission du Danube avec une question au sujet de l'assignation de fonds financiers pour la tenue d'une session extraordinaire de la Commission du Danube.
44. M. **Stemmer** (Adjoint au Directeur général du Secrétariat) a rappelé que le budget pour 2019 ne prévoyait pas de tels frais et a évoqué la possibilité de couvrir les dépenses pour la tenue d'une session extraordinaire sur le Fonds de réserve de la Commission du Danube. Ceci étant, il a noté que jusqu'à présent certains Etats membres n'avaient même pas versé leur annuité et que sur le plan financier il n'existait pas d'autre possibilité.
45. Le **Président** a donné la parole au conseiller pour les questions juridiques afin de tirer au clair les aspects juridiques de la convocation et de la préparation d'une session extraordinaire de la Commission du Danube.
46. M. **Zaharia** (Conseiller du Secrétariat pour les questions juridiques) s'est référé à l'article 2 des Règles de procédure de la Commission du Danube lequel prévoyait trois possibilités pour la convocation d'une session extraordinaire. Par conséquent, les Représentants des pays membres pouvaient adopter une décision relative à la convocation d'une session extraordinaire et adopter un projet approprié de Décision ou bien cela pouvait être une proposition du Président. Il a invité les Etats membres d'ici fin janvier 2019 à envoyer à l'adresse du Secrétariat de la Commission du Danube des recommandations pour des candidatures en indiquant le poste. A l'issue d'un échange de vues entre les Représentants des Etats membres, il a été décidé d'établir en tant que délai butoir pour envoyer des recommandations à l'adresse du Secrétariat de la Commission du Danube le 31 janvier 2019.
47. Le **Président** a exposé la décision par lui adoptée en se fondant sur l'article 2 des Règles de procédure de convoquer une session extraordinaire de la Commission du Danube en raison de circonstances objectives.

## 6. Questions financières

### a) Information sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 2018 (d'après l'état du 15 novembre 2018)

48. M. **Margić** (Directeur général du Secrétariat) a exposé brièvement une Information sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 2018 (doc. CD/SES 91/6) en relevant que le groupe de travail pour les questions juridiques et financières avait pris note de ce document, lequel était intermédiaire, en novembre 2018.
49. M. **Stemmer** (Adjoint au Directeur général du Secrétariat) a informé la session sur la situation avec le versement des annuités d'après l'état du 7 décembre 2018. Il a évoqué la situation financière tendue suite au non versement d'une annuité et a invité les pays membres à faire preuve de compréhensions en ce qui concernait l'observation de la discipline financière.
50. M. **Margić** (Directeur général du Secrétariat) a déclaré que, faute d'une annuité, l'activité de la Commission du Danube devenait bien vulnérable.
51. M. **Jipa-Teodoros** (Roumanie) a assuré que l'annuité de la Roumanie sera payée dès que cela sera possible. Dans ce contexte, la Roumanie déployait des efforts pour payer cette annuité le plus rapidement possible.

#### **b) Approbation du budget de la Commission du Danube pour 2018**

52. M. **Stemmer** (Adjoint au Directeur général pour les questions administratives et financières), en ce qui concernait le projet de budget de la Commission du Danube pour 2019 (doc. CD/SES 91/7) a souligné que ce projet, concerté avec la Secrétaire de la CD et approuvé par le groupe de travail pour les questions juridiques et financières (*20-26 novembre 2018*) par le biais d'un vote à quatre étapes, se basait sur la perspective du remplacement du mandat de huit fonctionnaires. Il a également communiqué que l'on avait réussi à retenir le montant de l'annuité à un niveau stable avec une différence de quelques centaines d'euros, en dépit du changement de mandat. Les fonds pour payer les frais de main d'œuvre en matière de projets étaient arrivés sur le budget de la Commission du Danube et seront utilisés dans les buts d'assurer les dépenses pour le remplacement du mandat.
53. Un représentant de la délégation d'**Ukraine** a observé que les fonds reçus par la CD en résultat de la coopération en matière de projets internationaux constituaient pour la première fois une composante du budget de la Commission du Danube (doc. CD/SES 91/7). Il a déclaré que ceci

contredisait l'article 10 de la Convention de Belgrade et l'article 27 du projet de Règlement sur la participation de la Commission du Danube à des projets relevant de la sphère de son activité (partie composante des Règles de procédure de la CD).

54. Sur invitation du Président, M. **Stemmer** (Adjoint au Directeur général du Secrétariat) a clarifié que les fonds provenant de projets sous la forme de frais de main d'œuvre pour le travail sur des projets appartenaient dans une pleine mesure à la Commission du Danube. Cette position était également partagée par la Secrétaire de la Commission du Danube laquelle assumait la responsabilité pour la tenue des finances à la CD.
55. Dans le contexte de cette discussion, l'**Ukraine** a invité le Secrétariat à solliciter par écrit de la part de la Commission européenne une confirmation de la possibilité d'utiliser les fonds de la subvention à des fins prévus par le budget de la CD pour 2019, à savoir, pour le versement des salaires.
56. M. **Kainz** (Autriche) a soutenu l'intervention de M. Stemmer en déclarant que les fonds payés la Commission européenne en tant que compensation pour les heures de travail prestées par les fonctionnaires étaient versés sur le budget général de la Commission du Danube, suite à quel fait, il n'était plus possible de les assigner à des fins particuliers.
57. Mme **Babiy** (Ukraine), se référant à son expérience de travail avec la Commission européenne en matière de fonds provenant de subventions, a posé la question de savoir si le Secrétariat ne craignait pas que d'une telle manière, lors d'une utilisation non ciblée de la subvention, la Commission européenne, en procédant à un audit pouvait à l'avenir faire cesser le financement des projets dans le cadre de la CD, tel qu'il s'était passé, par exemple, dans le cadre du Programme international *TRACECA*.

Ensuite, la délégation d'Ukraine a rappelé derechef que la Convention de Belgrade de même que le Règlement relatif à la gestion financière de la CD indiquaient avec précision de quelle manière était rempli le budget de la CD, et ce n'étaient que deux variantes : annuités des Etats membres et contributions volontaires versés par les observateurs. Se fondant sur ce fait, la délégation d'Ukraine a évoqué de nouveau la nécessité de s'adresser à la Commission européenne pour clarifier la possibilité de l'utilisation des

fonds provenant des subventions pour payer les salaires des fonctionnaires du Secrétariat.

58. M. **Gyurcsik** (Représentant de Hongrie à la CD) a noté l'importance de la participation de la Commission du Danube à des projets et a souligné une fois de plus la nécessité d'élaborer un règlement lequel apportera la clarté dans l'utilisation des fonds financiers versés suite aux travaux sur des projets.
59. M. **Stemmer** (Adjoint au Directeur général du Secrétariat pour les questions administratives et financières) a déclaré que lors de l'établissement du projet de budget de la Commission du Danube pour 2019, le Secrétariat s'était fondé sur le fait que, si la Commission européenne avait approuvé les fonds financiers à titre de frais de main d'œuvre, même si à l'heure actuelle des règles pour la participation à des projets faisaient défaut, ces frais de main d'œuvre revenaient à ceux qui avaient travaillé sur ces projets. En l'occurrence à la Commission du Danube.
60. Le **Président** a mis au vote le projet de Décision de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube concernant le projet de budget pour 2019 – document CD/SES 91/8.

#### **Résultats du vote :**

La Décision CD/SES 91/8 a été adoptée à neuf voix « pour ». Une délégation a voté « contre » et une délégation s'est abstenue.

61. Le **Président**, en achevant l'examen des questions juridiques et financières de la 91<sup>e</sup> session, a remercié le président du groupe de travail pour les questions juridiques et financières, M. Bassyouk d'avoir fourni des informations au sujet des discussions déroulées au sein du groupe de travail ainsi que tous les membres des délégations, et a proposé d'examiner un projet de Décision concernant la convocation d'une session extraordinaire de la Commission du Danube en vue de la nomination des fonctionnaires du Secrétariat pour le mandat 2019-2022 (document CD/SES 91/15). Ledit projet a été préparé au cours de la session elle-même. Le Président a donné lecture de vive voix à son texte intégral.

« Projet de D E C I S I O N

de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube  
concernant la convocation d'une session extraordinaire en vue de la  
nomination des fonctionnaires du Secrétariat pour le mandat 2019-2022

*(adoptée le 12 décembre 2018)*

Ayant examiné le point 5 de l'Ordre du jour – « Questions juridiques »,

Conformément à l'article 2 des « Règles de procédure de la Commission du  
Danube »,

La Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube DECIDE :

1. D'inviter les Etats membres à faire parvenir au Secrétariat d'ici le 31 janvier 2019 leurs recommandations relatives au pourvoi des postes de fonctionnaire pour le mandat 2019-2022.
2. De convoquer ... .. 2019 une session extraordinaire dont l'Ordre du jour préliminaire comprend les points suivants :
  1. Ouverture de la session et adoption de l'Ordre du jour
  2. Libération des fonctionnaires du mandat qui s'achève le 30 juin 2019
  3. Nomination des fonctionnaires pour le mandat 2019-2022
  4. Divers »
62. Mme **Ellison-Kramer** (Représentante d'Autriche à la CD) a demandé d'inclure à l'Ordre du jour de la session extraordinaire un nouveau point 2.3 formulé comme suit « Révision des 'Règles de procédure' en ce qui concerne le point 2.4 de l'Ordre du jour : Nomination des fonctionnaires pour le mandat 2019-2022 ».
63. Faute d'objections de la part des Etats membres, le **Président** a été d'accord avec le complément proposé par l'Autriche et a proposé de revenir à l'examen de cette Décision à la fin de la 91<sup>e</sup> session et d'établir,

entre autres, une date concrète de la tenue de la session extraordinaire de la Commission du Danube en mars 2019.

64. Un représentant de la délégation d'**Ukraine** a observé que chaque fois une révision des Règles de procédure de la Commission du Danube devait être justifiée et conforme aux dispositions de l'article 66 de ces Règles, en soulignant de ce fait que la délégation ukrainienne ne voyait pas de propositions et des raisons justifiantes pour insérer à l'Ordre du jour de la session extraordinaire de la Commission du Danube le point proposé par l'Autriche.
65. Mme **Orinitchéva** (Russie) a posé une question sur l'opportunité de l'existence à l'Ordre du jour de la session extraordinaire de la Commission du Danube du deuxième point compte tenu du fait que la 91<sup>e</sup> session avait décidé déjà au sujet de l'achèvement du mandat. Elle a également adressé aux pays membres la question s'il était opportun d'examiner lors d'une session de la Commission du Danube des changements aussi essentiels sans les avoir examinés dans les détails au sein du groupe de travail pour les questions juridiques et financières. Elle était également intéressée de savoir ce que justifiait l'intention de la partie autrichienne de modifier aussi essentiellement la liste des postes du Secrétariat.
66. Mme **Ellison-Kramer** (Représentante d'Autriche à la CD) a clarifié que la justification la plus importante était constituée par la circonstance selon laquelle à la 92<sup>e</sup> session de la Commission du Danube sera examiné un projet de Décision lequel entraînera la modification des Règles de procédure.
67. M. **Kainz** (Autriche) a complété l'intervention de Mme Ellison-Kramer en observant que la question de la nomination du futur Secrétariat était assez compliquée et que dans certaines circonstances il s'avèrera indispensable d'introduire des modifications dans les Règles de procédure de la Commission du Danube. Par conséquent, la proposition de l'Autriche visait uniquement à faciliter l'adoption en mars 2019 d'une solution par consensus.
68. M. **Bassyouk** (Ukraine), président du groupe de travail pour les questions juridiques et financières, a demandé la parole pour une intervention et a fait savoir que le groupe de travail pour les questions juridiques et financières n'avait pas pu adopter le Rapport sur les résultats de la séance

du groupe de travail. Le groupe de travail avait examiné des projets de Décisions pour la 92<sup>e</sup> session de la Commission du Danube en tant que paquet. Ce paquet a été adopté compte tenu de l'article 20 des Règles de procédure, en enfreignant l'article 66 des Règles de procédure ; il prévoyait l'introduction d'un nouveau poste d'Adjoint au Directeur général pour les questions juridiques. Ce projet de Décision avait été adopté par le groupe de travail suite à un vote à la majorité des voix (5 voix), mais n'avait pas été soumis à la 91<sup>e</sup> session de la Commission du Danube. Le projet de Décision était accompagné d'un document intitulé « textes ». En vue de respecter la transparence et pour éviter des situations incompréhensibles, M. Bassyok a proposé de respecter le principe de la rotation complète, d'offrir aux pays membres du temps pour présenter des candidatures et procéder à des consultations et, une fois les candidatures examinées, sur la base de leur qualification et de leur expérience, d'adopter une décision appropriée. De l'avis de l'Ukraine, l'élévation du statut du représentant de la Roumanie et l'occupation par ce dernier du poste d'Adjoint au Directeur général pour les questions juridiques entraînera une détérioration de la situation dans des questions dans lesquelles la Roumanie est un opposant de l'Ukraine ainsi qu'une prolongation de la politique discriminatoire de la Roumanie à l'égard de l'Ukraine.

69. Le **Président** a appelé les délégations des pays membres à trouver un équilibre entre les points de vue, à aboutir à une solution positive en ce qui concernait le projet de Décision et à fixer la date de la session extraordinaire de la Commission du Danube.
70. M. **Jipa-Teodoros** (Roumanie) a considéré l'activité du groupe de travail relative à l'adoption du paquet de documents comme étant légitime en se référant à la majorité de voix obtenue lors du vote.
71. Le **Président** a demandé les avis des Etats membres au sujet de la date de la tenue en mars 2019 d'une session extraordinaire de la Commission du Danube.
72. M. **Gyurcsík** (Représentant de Hongrie à la CD) a proposé le 21 mars 2019. La période 20-21 mars 2019 a été soutenue par la délégation de la Fédération de Russie.

73. La proposition du **Président** de tenir une session extraordinaire de la Commission du Danube le 20 mars 2019 a été adoptée à l'issue d'un vote à 10 voix « pour » et une abstention.
74. M. **Gerhardt** (Allemagne), a estimé opportun de supprimer le point de l'ordre du jour 2.2 tel que l'avait proposé la délégation de Russie, mais de le remplacer par le point proposé par la délégation d'Autriche, à savoir « Révision des 'Règles de procédure' suite à la nomination des fonctionnaires pour le mandat 2019-2022 ». De cette manière, les Etats membres, d'ici la session extraordinaire de la Commission du Danube, pourront proposer des amendements aux Règles de procédure en ce qui concernait les postes, en respectant le délai prévu par l'article 66 des Règles de procédure de la Commission du Danube. M. Gerhardt a proposé aux Etats membres d'envoyer d'ici le 31 janvier 2019 au Secrétariat de la Commission du Danube des propositions relatives à des amendements pertinents aux Règles de procédure.
75. Mme **Orinitchéva** (Russie) a attiré l'attention des pays membres sur la nécessité de respecter les dispositions de l'article 66 des Règles de procédure de la Commission du Danube : toute modification des Règles de procédure doit être accompagnée d'un texte justificatif. Elle a posé la question de savoir à quels postes les Etats membres de la Commission du Danube devaient-ils présenter leurs candidats.
76. Dans l'attente du nouveau texte du projet de Décision concernant la convocation le 20 mars 2019 d'une session extraordinaire de la Commission du Danube, le **Président** a proposé d'aller de l'avant selon l'Ordre du jour de la 91<sup>e</sup> session de la Commission du Danube et de passer à l'examen du septième point de l'ordre du jour – « Questions nautiques ».

## 7. **Questions nautiques**

### a) **Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts CEVNI/DFND (15 octobre 2018)**

77. M. **Schindler** (Ingénieur en chef du Secrétariat) a présenté les principales dispositions du Rapport de cette réunion (doc. CD/SES 91/9) et ses conclusions. Il a fait savoir que selon l'Ordre du jour avait été examinée la question de la langue devant être utilisée dans les communications radio sur le Danube. Le Secrétariat avait envoyé aux pays membres un

questionnaire discuté par le groupe d'experts CEVNI/DFND. A ce document le groupe d'experts avait adopté plusieurs amendements en le remettant au groupe de travail pour les questions techniques (16-19 octobre 2018) en vue d'examen. La question relative à l'élimination des différences entre les DFND et les Règles locales de la navigation sur le Danube avait également été considérée. Pour ce faire, le Secrétariat avait élaboré un tableau comparatif lequel avait été discuté par le groupe d'experts et remis au groupe de travail pour les questions techniques (16-19 octobre 2018) en vue d'examen, en tant qu'annexe au Rapport du groupe d'experts.

**b) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (16-19 octobre 2018), partie « Navigation »**

78. M. **Gladkikh** (Ukraine), en sa qualité de président du groupe de travail pour les questions techniques, a présenté le Rapport de ce groupe de travail (doc. CD/SES 91/10) en ce qui concernait la partie « Navigation » et a communiqué entre autres qu'un grand intérêt avait été manifesté à l'égard des informations relatives aux SIF/RIS et des discussions relatives à la numérisation du processus de la conduite du bateau et à l'autonomisation de la navigation.

Ensuite, donnant cours à une proposition de M. Gladkikh, un membre de la délégation d'Ukraine a communiqué au sujet de l'intérêt manifesté par l'Ukraine de voir un tableau réel sur tous les moments de l'entrée en vigueur de la Directive (UE) 2017/2397 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure et abrogeant les directives du Conseil 91/672/CEE et 96/50/CE et sur les conséquences survenant par la suite. Il a posé les questions suivantes :

- Est-ce que le Secrétariat entreprendra des actions visant l'implémentation de ladite Directive à l'égard des pays n'étant pas membres de l'Union européenne ?
- Est-ce que les Recommandations de la Commission du Danube relatives aux certificats de conducteur de bateau seront en vigueur pendant la période 2020-2022 ?

- Est-ce que les propositions de l'Ukraine à l'égard des dispositions de la Directive (UE) 2017/2397 seront prises en compte ? Ceci concernait, entre autres, l'attestation relative à la conduite de grandes caravanes.

Suite aux questions posées par elle, la délégation d'Ukraine a proposé au Secrétariat d'inviter à une séance le chef du comité *CESNI* et d'examiner ces questions d'une manière plus détaillée.

79. Le **Président** a proposé de prendre note des informations présentées.

## **8. Questions techniques, y compris les questions de radiocommunication et de sûreté du transport en navigation intérieure**

### **a) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (16-19 octobre 2018), partie « Technique, y compris radiocommunication »**

80. M. **Gladkikh** (Ukraine) a présenté brièvement les principales dispositions de ladite partie du Rapport du groupe de travail.

81. Le **Président** a proposé de prendre note des informations présentées.

## **9. Questions relatives à l'entretien de la voie navigable**

### **a) Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts en matière d'hydrotechnique (18-19 septembre 2018)**

82. M. **Schindler** (Ingénieur en chef du Secrétariat), vu l'absence de la présidente du groupe d'experts en matière d'hydrotechnique Mme Oganessian (Ukraine), a présenté brièvement des informations sur chaque point de l'Ordre du jour de la réunion ainsi que les dispositions pertinentes du Rapport (doc. CD/SES 91/11). Entre autres, il a communiqué que les délégations de la Bulgarie et de la Russie étaient intervenues avec des informations détaillées lesquelles avaient été insérées dans le Plan des grands travaux visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube. Un grand progrès avait été obtenu : ont été dressés et finalisés les Rapports annuels sur la voie navigable du Danube pour 2013-2016 en vue de leur publication. En ce qui concernait la Banque de données pour des

renseignements hydrologiques, hydrométriques et statistiques, le Secrétariat a pu démontrer un grand progrès sous la forme d'une implémentation complète de cette banque de données ainsi que de l'implémentation d'une interface pour l'introduction de données sur le site Internet de la Commission du Danube. Les experts d'Etats membres de la Commission du Danube pourront utiliser les possibilités de la banque de données se trouvant dans leurs pays et la remplir. En ce qui concernait la publication « Etiage navigable et de régularisation auprès des principales stations hydrométriques du Danube pour la période 1991-2020 », il avait été convenu que la prochaine édition devait être élaborée et publiée après 2020. L'intervalle de publication était de 10 ans.

**b) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (16-19 octobre 2018), partie « Hydrotechnique et hydrométéorologie »**

83. M. **Gladkikh** (Ukraine) a exposé brièvement les principales dispositions du Rapport du groupe de travail sur ce thème et a souligné que les travaux portant sur les publications hydrologiques avançaient avec succès, des travaux courants étaient exécutés en ce qui concernait la banque de données et que lors de la séance du groupe de travail pour les questions techniques il n'était pas resté de questions non réglées.

**10. Questions d'exploitation et d'écologie**

**a) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (16-19 octobre 2018), partie « Exploitation et écologie »**

84. M. **Gladkikh** (Ukraine) a informé la session sur l'avancée des débats et sur les principales dispositions du Rapport du groupe de travail (doc. CD/SES 91/10), entre autres en ce qui concernait les transports de marchandises dangereuses. Sur cette question, le Secrétariat travaillait de concert avec des experts dans le cadre de la CEE-ONU.
85. Le **Président** a mis au vote le projet / Rev.1 de Décision de la Quarantevingt-onzième session de la Commission du Danube concernant les formulaires standard de la navigation danubienne DAVID (*Danube Navigation Standard Form*), recommandée par le groupe de travail en vue d'adoption par la session – document CD/SES 91/12.

## Résultats du vote :

La Décision CD/SES 91/12 a été adoptée à l'unanimité.

### 11. Questions statistiques et économiques

#### a) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (16-19 octobre 2018), partie « Statistique et économie »

86. M. **Gladkikh** (Ukraine) a exposé les dispositions du chapitre pertinent du Rapport (doc. CD/SES 91/10).

#### b) Observation du marché de la navigation danubienne

87. M. **Souvorov** (Adjoint au Directeur général du Secrétariat pour le développement de la navigation danubienne) a caractérisé dans les détails l'état du marché de la navigation danubienne en 2018. Entre autres, il a noté que la partie revenant à la navigation danubienne dans le volume total du trafic-marchandises sur les voies navigables d'Europe en 2017 a représenté moins de 10%.

Dans le même temps, le flux de passagers à bord de bateaux à passagers de croisière (bateaux à cabines) a représenté en 2017 plus de 50% du volume total de ces transports en Europe, la croissance pendant la période 2012-2017 représentant 81% sur les lignes du Haut-Danube et 19,1% sur les lignes en direction du delta du Danube. En 2017, sur le Haut-Danube et en direction du delta du Danube a été transporté un nombre record de passagers dans toute l'histoire de la navigation danubienne. Il convient de noter que le fret reçu suite à l'exploitation de la flotte à passagers sur le Danube a d'ores et déjà dépassé 35% du volume total des fonds obtenus de la navigation sur le Danube.

Au cours du premier semestre de 2018, tous les pays danubiens avaient eu des rythmes positifs de croissance du produit interne brut (PIB) et, si l'on se fiait à ces indicateurs, il est possible de considérer la situation sur le marché des transports de marchandises sur le Danube comme étant stable. L'absence d'une prise du fleuve et de phénomènes de glaces importants a assuré une navigation ininterrompue. Une hydraulité suffisante en janvier-mai et partiellement en juin a permis d'assurer des portées en lourd

maximum des bateaux de 2,5 m et plus. Pour cette raison, les volumes du trafic-marchandises au cours du premier semestre de 2018 ont été bien supérieurs à ceux de la période analogue de 2017 sur le compte d'une croissance des transports de minerais de fer, de produits métalliques, partiellement de produits du secteur agricole ainsi que d'une croissance des volumes des transports de produits pétroliers. Le trafic-marchandises des ports danubiens a représenté 109,4% par rapport à l'indicateur du premier semestre de 2017, la croissance majeure ayant été assurée par les ports formant le marché de matières premières pour la sidérurgie (Linz, Bratislava, Smederevo, Galați, Izmail).

Sur le marché des transports de passagers à bord de bateaux à cabines au cours du premier semestre de 2018 a eu lieu une croissance du flux de passagers de 12,3% sur le Haut-Danube et de 19% en direction du delta du Danube.

L'arrivée de la phase des basses-eaux estivales début juillet 2018 et l'absence par la suite de tirants d'eau suffisants a mené à une situation critique avec l'hydraulicité et à des restrictions significatives dans la navigation en raison des conditions nautiques. Ceci s'est reflété en premier lieu sur la navigation sur le Haut-Danube et le Danube Moyen, où le tirant d'eau maximum de passage s'est avéré inférieur à 2,0 m et sur certains secteurs des problèmes sont survenus même avec un tirant d'eau inférieur à 1,8 m. Par conséquent, les armateurs ont été contraints à annoncer la cessation de la circulation non seulement pour les convois poussés mais également pour les bateaux à passagers. Ont été introduites certaines restrictions locales, des restrictions à l'égard des bateaux à marchandises dangereuses sans double coque, etc.

La phase des basses-eaux estivales-automnales (moyenne) sur le Danube pouvait d'ores et déjà être évaluée comme étant un phénomène hydrologique extrême, d'une très faible fréquence : selon une évaluation préliminaire des experts, pas plus d'une fois tous les 70 ans et même tous les 100 ans.

Réactions du marché :

#### Transports de passagers

Les bateaux à passagers avec un tirant d'eau supérieur à 1,8 m ont été contraints en août déjà à interrompre partiellement leur circulation sur les lignes du Haut-Danube et à effectuer des transports de passagers en car de

Vienne à Bratislava et Budapest. Le nombre de bateaux arrêtés en raison de basses-eaux a dépassé 20 unités.

Il convient de noter ce qui suit : sur le marché du trafic de passagers, il survient un certain équilibre positif dans le système « marché – conditions nautiques – construction du bateau », à savoir : sur le marché se poursuit une tendance à la hausse, ce qui est accompagné par la construction de nouveaux bateaux d'une longueur de 135 m et d'un tirant d'eau ne dépassant pas 1,8 m.

### Transports de marchandises

La situation survenue avec l'hydraulicité a mené à des restrictions substantielles dans la navigation suite aux conditions nautiques. Par conséquent, les armateurs ont été contraints :

- à annoncer l'arrêt de la circulation, avant tout pour les convois poussés;
- à organiser le transbordement (partiel) pour assurer un tirant d'eau de passage de 1,8 - 1,75 m;
- suite au rétrécissement du chenal, à conduire les barges une à une sur des distances allant de 20 à 40 km ; pour cette raison, sur certains secteurs, plus de 40 convois s'étaient agglomérés ;
- ont été constatés des cas d'échouage.

Il est nécessaire de rappeler de nouveau la haute sensibilité de la flotte pour le transport de marchandises à l'égard des modifications des conditions nautiques sur le Danube. La masse de base de la flotte marchande sur le Danube a été construite dans les années '80 du siècle précédent en vue d'un tirant d'eau planifié de 2,7 m lequel n'était assuré que pendant 2,5 à 3 mois pendant l'année. L'âge des bateaux marchands de la flotte danubienne (automoteurs et non) exige des investissements importants pour leur restructuration, le niveau des tarifs de fret ne permettant pas d'obtenir le volume d'investissements requis pour la construction d'une nouvelle flotte, d'autant moins compte tenu de nouvelles exigences en matière d'efficacité énergétique et du niveau d'émissions nuisibles.

### Modification des tarifs de fret



91. Avant de passer à l'examen du dernier point de l'Ordre du jour « Divers », le **Président** a proposé de revenir au projet de Décision concernant la convocation d'une session extraordinaire de la Commission du Danube préparé en conformité avec la proposition de l'Allemagne.
92. Mme **Orinitchéva** (Russie) a demandé la parole et est revenue à la question posée précédemment par la Fédération de Russie au sujet du poste auquel la FR devait soumettre sa candidature compte tenu du fait qu'à chaque poste correspondaient des exigences professionnelles établies. Par la suite, M. **Mikhaylov** a précisé qu'à l'heure actuelle les Etats membres pouvaient remettre leurs recommandations en conformité avec la structure actuelle mais que dans le cas où par la suite la structure sera modifiée, les Etats membres, par conséquent, devront remettre des recommandations en matière de candidatures selon la nouvelle structure du Secrétariat. De l'avis de la délégation de Russie, il était opportun de résoudre d'abord la question de la structure du Secrétariat et de remettre des recommandations relatives aux candidatures des conseillers déjà dans la composition de la nouvelle structure du Secrétariat de la Commission du Danube.
93. Le **Président** a rappelé que certains Etats membres avait d'ores et déjà informé le Secrétariat de la Commission du Danube au sujet de leurs candidatures. De la même manière, la Fédération de Russie pouvait également, d'ici le 31 janvier 2019, recommander sa candidature à un poste que son candidat pourrait occuper. C'était pour examiner la future structure du Secrétariat de la Commission du Danube que sera convoquée une session extraordinaire de la Commission du Danube.
94. M. **Margić** (Directeur général du Secrétariat), en réagissant à la question de la délégation de Russie, a déclaré qu'un pays pouvait briguer n'importe quel poste en conformité avec les Règles de procédure en vigueur. Il était également possible d'ici le 31 janvier 2019 d'envoyer au Secrétariat de la Commission du Danube des propositions visant l'amendement des Règles de procédure.
95. Le **Président** a mis au vote le projet de Décision de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube concernant la convocation d'une session extraordinaire en vue de la nomination des fonctionnaires du Secrétariat pour le mandat 2019-2022 - document CD/SES 91/15.

### Résultats du vote :

La Décision CD/SES 91/15 a été adoptée à neuf voix « pour », deux délégations ont voté « contre ».

### 13. Divers

96. **Président** a proposé d'examiner les propositions de l'Ukraine insérées au début de la session au point « Divers », lors de la prochaine séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières en tant que points distincts de l'Ordre du jour.
97. La délégation d'**Ukraine** a invité le Secrétariat à envoyer des lettres en la matière à la Roumanie sur les points 13.1 et 13.2 et à la Bulgarie, la Serbie et la Roumanie sur le point 13.3. La demande de l'Ukraine était justifiée par le fait qu'en novembre 2018, le groupe de travail pour les questions juridiques et financières n'avait pas été à même d'adopter le projet de Rapport, les questions soulevées par la délégation d'Ukraine n'ayant pas été examinées.

\*

\*

\*

98. En conclusion, le **Président** a adressé aux participants de la session des mots de gratitude pour le travail en commun et pour les résultats qu'il avait été possible d'obtenir par des efforts conjugués.
99. Le **Président** a également remercié le Secrétariat de la Commission du Danube pour la bonne préparation à la session.
100. Sur ce, la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube a achevé ses travaux.

*Le Président  
de la Commission du Danube*

Gordan Grlić Radman

*La Secrétaire  
de la Commission du Danube*

Elisabeth Ellison-Kramer



**I**

**DECISIONS**

**DE LA QUATRE-VINGT-ONZIEME SESSION**

**DE LA COMMISSION DU DANUBE**



**D E C I S I O N**

**de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube  
concernant l'achèvement du mandat des fonctionnaires  
du Secrétariat de la Commission du Danube**

*(adoptée le 12 décembre 2018)*

Ayant examiné le point 5 de l'Ordre du jour – « Questions juridiques »,

Conformément aux articles 54 et 55 des « Règles de procédure de la Commission du Danube » ainsi qu'à l'article 47 du « Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube »,

La Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube DECIDE :

D'achever le mandat actuel des fonctionnaires le 30 juin 2019.

**DECISION**

**de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube  
concernant le projet de budget pour 2019**

*(adoptée le 12 décembre 2018)*

Ayant examiné le projet de budget de la Commission du Danube pour 2019  
(doc. CD/SES 91/7),

La Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube DECIDE :

1. D'approuver le budget ordinaire de la Commission du Danube pour 2019 en la somme de :
  - 1.871.125,00 euros pour son chapitre des recettes
  - 1.871.125,00 euros pour son chapitre des dépenses

(doc. CD/SES 91/7, avec les Annexes 1 à 9).
2. D'approuver le Fonds de réserve de la Commission du Danube pour 2019 en la somme de :
  - 187.068,00 euros pour son chapitre des recettes
  - 187.068,00 euros pour son chapitre des dépenses.
3. D'approuver les annuités des Etats membres de la Commission à verser sur le budget de la CD pour 2019 en la somme de 149.270,00 euros.
4. De transférer sur le budget ordinaire de la Commission du Danube les fonds excédentaires du Fonds de réserve pour 2018 se chiffrant à 78.410,00 euros conformément à l'article 8.5.1.2 du « Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube ».
5. De transférer sur le budget ordinaire 104.124,30 euros sur les frais de main d'œuvre, approuvés pour les travaux en matière de projets, dans le

cadre de l'actuel Accord relatif aux subventions et du projet *DTP DANTE*.

6. De conserver des fonds se chiffrant à 20.000,00 euros afin de créer des réserves pour une éventuelle règlementation des questions de responsabilité sur un sous-compte de la Commission du Danube créé pour ce faire.
7. De conserver 2.456,00 euros sur les frais de main d'œuvre, approuvés pour les travaux en matière de projets internationaux, pour couvrir les frais pour des projets *DTP* avancés à titre préliminaire.
8. D'établir les montants des allocations pour enfants versées aux fonctionnaires, conformément à l'article 14 du « Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube », tel qu'indiqué ci-après :
  - a) pour les enfants d'âge préscolaire – en un montant de 225,00 euros par enfant et par mois ;
  - b) pour les enfants d'âge scolaire – en un montant de 300,00 euros par enfant et par mois.

**DECISION**

**de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube  
concernant les formulaires standard de la navigation danubienne  
*DAVID (Danube Navigation Standard Form)***

*(adoptée le 12 décembre 2018)*

Prenant note de l'accord des membres des comités de pilotage des domaines prioritaires 1a et 11 de la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube sur le contenu des formulaires standard de la navigation danubienne *DAVID (Danube Navigation Standard Form)*,

Ayant examiné le point 10 de l'Ordre du jour « Questions d'exploitation et d'écologie », ainsi que la partie du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques *(16-19 octobre 2018)* (doc. CD/SES 91/10) traitant des questions susmentionnées,

Agissant en vertu de l'article 8(f) de la Convention de Belgrade,

La Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube DECIDE :

1. D'adopter les formulaires standard de la navigation danubienne *DAVID (Danube Navigation Standard Form)* suivants :
  - Déclaration relative à l'arrivée et au départ (annexe 1) ;
  - Liste de l'équipage (annexe 2) ;
  - Liste des passagers (annexe 3).
2. De recommander à ses Etats membres d'entamer les démarches visant le remplacement des formulaires utilisés actuellement par les formulaires se trouvant en annexe et l'utilisation de ces derniers lors du franchissement des frontières par les bateaux fluviaux, tenant compte du calendrier établi par les comités de pilotage des domaines prioritaires 1a et 11 de la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube.

3. De charger le Secrétariat de continuer à s'occuper de cette question et d'informer dans les délais appropriés la Commission sur l'avancée desdites démarches des Etats membres.
4. De poursuivre lors de sa Quatre-vingt-treizième session l'examen des progrès obtenus en matière d'utilisation des formulaires standard de la navigation danubienne *DAVID*.

## Formulaire standard de la navigation danubienne (DAVID)

## DECLARATION RELATIVE A L'ARRIVEE ET AU DEPART

		<input type="checkbox"/> Arrivée	<input type="checkbox"/> Départ
1.1 Nom et type du navire (bateau de tête) y compris les noms précédents du bateau – le cas échéant		1.2 Numéro du bateau/ENI-Numéro européen d'identification (bateau de tête)	
1.3 Numéro MMSI - le cas échéant		1.4 Attestation de bord valide jusqu'à (bateau de tête)	
2. Port d'arrivée/de départ		3. Date et heure de l'arrivée/du départ	
4. Nationalité du bateau (pays/lieu d'enregistrement) y compris la nationalité précédente du bateau – le cas échéant	5. Nom du capitaine	6. Point de contrôle/point frontalier	
7. Longueur totale [m]/Largeur totale [m]		8. Nom et renseignement de contact de l'agent maritime	
9. Tirant d'eau brut [m]	10. Tonnage maximum [t]/ Quantité totale de marchandises [t]		
11. Position du navire dans le port (poste à quai ou mouillage) – le cas échéant			
12. Récapitulatif du voyage (escales précédente et suivante; souligner où le restant de la cargaison sera déchargé)			
13. Description succincte de la cargaison			
14. EORI/Identification et enregistrement des opérateurs économiques - le cas échéant	15. Effectif de l'équipage	18. Observations	
16. Régime d'exploitation (A1, A2, B) – le cas échéant	17. Nombre de passagers - le cas échéant		
Documents joints – le cas échéant (indiquer le nombre de copies)			
19. Déclaration de la cargaison	20. Déclaration des provisions de bord		
21. Liste de l'équipage	22. Liste des passagers		
24. Déclaration des effets de l'équipage (uniquement à l'arrivée)	25. Déclaration de santé (uniquement à l'arrivée)	23. Exigence du bateau concernant les capacités de réception des déchets et des résidus	
26. Date et signature du capitaine, de l'agent ou de l'officier habilité			

27. Information relative au convoi (à compléter uniquement pour des convois poussés et des groupes à couple):

Données relatives au bateau							Données relatives à la cargaison		
Nom et type du navire (bateau de tête) y compris les noms précédents du bateau – le cas échéant	Numéro du bateau / ENI	Attestation de bord valide jusqu'à	Port d'arrivée	Port de départ	Tonnage maximum [t]	Type de la marchandise	Quantité de la marchandise [t]		
Bateau de tête									
Bateau 2									
Bateau 3									
Bateau 4									
Bateau 5									
Bateau 6									
Bateau 7									
Bateau 8									
Bateau 9									
Bateau 10									
Bateau 11									
Bateau 12									
Bateau 13									





**DECISION**

**de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube  
concernant les questions techniques**

*(adoptée le 12 décembre 2018)*

Ayant examiné les points 7 à 11 de l'Ordre du jour concernant les questions techniques, ainsi que le Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques *(16-19 octobre 2018)* (doc. CD/SES 91/10),

La Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube DECIDE :

1. De prendre note du Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts CEVNI/DFND *(15 octobre 2018)* (doc. CD/SES 91/9) ;
2. De prendre note du Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts en matière d'hydrotechnique *(18-19 septembre 2018)* (doc. CD/SES 91/11) ;
3. D'approuver le Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques *(16-19 octobre 2018)* (doc. CD/SES 91/10).

**D E C I S I O N**

**de la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube  
concernant la convocation d'une session extraordinaire en vue de la  
nomination des fonctionnaires du Secrétariat pour le mandat 2019-2022**

*(adoptée le 12 décembre 2018)*

Ayant examiné le point 5 de l'Ordre du jour – « Questions juridiques »,

Conformément à l'article 2 des « Règles de procédure de la Commission du Danube »,

La Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube DECIDE :

1. De proposer aux Etats membres de faire parvenir au Secrétariat d'ici le 31 janvier 2019 leurs recommandations relatives au pourvoi des postes de fonctionnaire pour le mandat 2019-2022, y compris des modifications éventuellement exigées des « Règles de procédure » de même qu'une justification pour ces modifications.
2. De convoquer le 20 mars 2019 une session extraordinaire dont l'Ordre du jour préliminaire comprend les points suivants :
  1. Ouverture de la session et adoption de l'Ordre du jour
  2. Révision des « Règles de procédure » en ce qui concerne le point 3 de l'Ordre du jour : Nomination des fonctionnaires pour le mandat 2019-2022
  3. Nomination des fonctionnaires pour le mandat 2019-2022
  4. Divers



## **II**

### **RAPPORTS SUR LES RESULTATS DES GROUPES DE TRAVAIL ET DES REUNIONS D'EXPERTS**

conformément à l'article 6

des Règles de procédure de la Commission du Danube



**R A P P O R T**

**sur les résultats de la réunion du groupe d'experts CEVNI/DFND**

1. Le groupe d'experts CEVNI/DFND a tenu sa réunion convoquée en vertu de la Section C du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 30 juin 2018 jusqu'à la Quatre-vingt-douzième session (doc. CD/SES 90/25) le 15 octobre 2018.
2. Ont pris part à la réunion des experts d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie, de la République de Moldova, de Roumanie, de Russie, de Slovaquie et d'Ukraine (*la Liste des participants figure à l'Annexe I\**).
3. De la part du Secrétariat de la Commission du Danube ont participé à la réunion : le Directeur général M. P. Margić, l'Ingénieur en chef M. H. Schindler, l'Adjoint au Directeur général M. P. Souvorov, ainsi que les conseillers(ères) du Secrétariat MM. I. Matics, S. Tsrnakliyski, P. Čaky, D. Trifunović, Mme I. Smirnova, M. F. Zaharia et Mme O. Rotaru.
4. M. I. Matics (Secrétariat de la CD) a été élu président de la réunion.
5. La réunion a adopté l'Ordre du jour suivant :
  1. Examen de la question de savoir quelle(s) langue(s) de communication devai(en)t être utilisée(s) dans la radiocommunication sur le Danube (Questionnaire)
  2. Analyse des différences entre les DFND et les règles de la navigation sur les secteurs nationaux de Danube (Tableau comparatif)

\*

\*

\*

Sur les divers points de l'Ordre du jour ont été obtenus les résultats suivants :

---

\* Se trouve dans les archives de la Commission du Danube.

**Au point 1) de l'Ordre du jour**

- **Examen de la question de savoir quelle(s) langue(s) de communication devai(en)t être utilisée(s) dans la radiocommunication sur le Danube (Questionnaire)**

6. Le groupe d'experts a inséré dans le Questionnaire au sujet de la langue/des langues de communication sur le Danube plusieurs amendements et compléments et propose au groupe de travail pour les questions techniques d'adopter le Questionnaire complété.
7. Une fois le Questionnaire approuvé par le groupe de travail, il sera publié et activé sur le site Internet de la Commission du Danube ; les pays membres en informeront à ce sujet les organisations et personnes physiques pertinentes par un moyen approprié, par ex. par un Avis aux navigateurs.

**Au point 2) de l'Ordre du jour**

- **Analyse des différences entre les DFND et les règles de la navigation sur les secteurs nationaux de Danube (Tableau comparatif)**

8. A l'issue de discussions prolongées et d'une vérification minutieuse, le groupe d'experts est convenu d'insérer plusieurs amendements et compléments dans le Tableau comparatif des dispositions des Règles locales et des DFND et de soumettre ce document au groupe de travail pour les questions techniques en vue d'examen.

\*

\*

\*

9. Le groupe d'experts CEVNI/DFND soumet le présent Rapport à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (16-19 octobre 2018) en vue d'examen.

Par la suite, il a été également ajouté à ce Rapport :

Annexe 2 : Questionnaire au sujet de la langue/des langues de communication sur le Danube (DT 1 (2018-2)/Rev.1), dans

lequel sont contenus les résultats des débats ayant eu lieu dans le cadre du GT TECH\* ;

Annexe 3 : Tableau comparatif des dispositions des Règles locales de la navigation et des DFND (DT 2 (2018-2)/Rev.1)†.

---

\* Se trouve dans les archives de la Commission du Danube.

† Se trouve dans les archives de la Commission du Danube.



**R A P P O R T**  
**sur les résultats de la séance**  
**du groupe de travail pour les questions techniques**

1. Le groupe de travail pour les questions techniques a tenu sa séance du 16 au 19 octobre 2018, conformément à la Section C du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 30 juin 2018 jusqu'à la Quatre-vingt-douzième session (doc. CD/SES 90/25).
2. A la séance du groupe de travail ont participé :

Allemagne

M. Norman GERHARDT  
M. Igor ALEXANDER

Autriche

M. Bernd BIRKLHUBER  
M. Christoph HACKEL

Croatie

Mme Marijana LOZANČIĆ

Hongrie

M. János ZSOLDOS

République de Moldova

M. Victor ANDRUSCA  
M. Igor ZAHARIA

Roumanie

M. Decebal SPIRT  
Mme Monica PATRICHI  
M. Daniel GROSU  
Mme Laura ALEXE

Russie

M. Alexandr SKATCHKOV  
M. Valentin MIKHAYLOV  
M. Dmitrii DOVBNYA

Serbie

Mme Ivana KUNC  
Mme Deana DUKIĆ

Slovaquie

M. Juraj FRANKO  
M. Stanislav FIALIK  
M. Pavel VIRÁG

Ukraine

M. Igor GLADKIKH  
Mme Virginia OGANESIAN  
M. Igor SENILOV  
M. Alekséï KONDYK  
M. Alekséï SEMINE  
M. Vladimir LAVRINENKO  
M. Dmitrii NAGAEVSKIY  
M. Nikolaï GOLODOV

\*

\*

\*

3. A la séance du groupe de travail ont également participé l'Ingénieur en chef M. H. Schindler, l'Adjoint au Directeur général M. P. Souvorov, ainsi

que les conseillers et conseillères du Secrétariat, MM. I. Matics, S. Tsrnakliyski, P. Čáky, D. Trifunović, Mme I. Smirnova, M. F. Zaharia et Mme O. Rotaru.

4. M. I. Gladkikh (Ukraine) a été élu président du groupe de travail pour les questions techniques, M. I. Zaharia (République de Moldova) a été élu en tant que vice-président.
5. L'Ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

## **I. NAVIGATION**

### **1. Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube**

1.1 Mise à jour des DFND

1.2 Règles locales de la navigation sur le Danube (dispositions spéciales)

Mise à jour de la publication de 2006 sur la base des propositions des Etats membres de la CD

### **2. Services d'information fluviale (SIF/RIS)**

2.1 Analyse des problèmes survenant lors de l'utilisation quotidienne de SIF, solutions uniformes pour le Danube

2.2 Echange réciproque d'informations relatives aux développements de la sphère SIF/RIS

### **3. Prescriptions professionnelles pour l'équipage et le personnel de bateaux de navigation intérieure**

Participation à des manifestations en la matière à un niveau européen (par ex. *CESNI*) et harmonisation des documents pertinents de la Commission du Danube

3.1 Particularités de la navigation dans des conditions hydrométéorologiques critiques : phénomènes de glaces, crues, basses-eaux et vent fort

**4. Conditions de navigation des bateaux d'une longueur inférieure à 20 m sur les secteurs nationaux de Danube en ce qui concerne leur autorisation à naviguer et les certificats de conducteur de bateau**

Etablissement d'une synthèse

**5. Indicateur kilométrique du Danube**

Révision et préparation à la réédition

**6. Publications**

Edition des publications suivantes :

6.1 Règles locales de la navigation sur le Danube (dispositions spéciales)

6.2 Recueil de prescriptions relatives à l'équipage et au personnel des bateaux de navigation intérieure

6.3 Indicateur kilométrique du Danube (*réédition*)

6.4 Recommandations relatives à l'utilisation de l'*AIS Intérieur* (site Internet)

**II. TECHNIQUE Y COMPRIS RADIOCOMMUNICATION**

**1. Questions techniques**

Participation du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux visant la mise à jour du Standard européen établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure (*ES-TRIN*) dans le cadre du Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (*CESNI*)

**2. Sûreté du transport par voie navigable**

**3. Mesures visant la réduction de la pollution de l'air par la navigation intérieure**

Participation à des forums et projets internationaux

**4. Questions de radiocommunication**

4.1 Guide de radiotéléphonie pour la navigation intérieure – Partie générale

Mise à jour du document CD/SES 60/47 publié en 2002 (le cas échéant)

4.2 Guide de radiotéléphonie pour la navigation intérieure – Partie régionale – Danube

Mise à jour du document CD/SES 60/47 publié en 2002 vers le 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée, sur la base des propositions des pays danubiens

4.3 Résultats de la coopération de la Commission du Danube avec le comité RAINWAT

### III. HYDROTECHNIQUE ET HYDROMETEOROLOGIE

**1. Plan général des grands travaux visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube**

Mise à jour du document CD/SES 77/10

1.1 Soumission de projets des pays danubiens et des administrations fluviales spéciales visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube – présentations des pays danubiens

**2. Conditions de la navigation sur des secteurs critiques**

2.1 *Good Navigation Status*

**3. Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2013-2016**

Préparation et rédaction de documents

**4. Banque de données pour des renseignements hydrologiques, hydrométriques et statistiques**

Mise en place et en fonction d'une banque de données pan-danubienne

**5. Etiage navigable et de régularisation et haut niveau navigable par principales stations hydrométriques sur le Danube pour la période 1991-2020**

**6. Impact des changements climatiques sur la navigation intérieure**

Observation des forums et projets internationaux en la matière

**7. Publications**

Préparation et rédaction des documents :

7.1 Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2013-2016

7.2 Profil en long du Danube

7.3 Album des ponts sur le Danube

7.4 Album des secteurs critiques – goulets d'étranglement sur le Danube

**IV. EXPLOITATION ET ECOLOGIE**

**1. Transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN)**

1.1 Participation du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux de la réunion commune d'experts pour le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure dans le cadre de la CEE-ONU

1.2 Participation du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux visant la mise à jour du document « Catalogue de questions et matrices pour les examens d'experts » dans le cadre de la CEE-ONU

**2. Prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation**

2.1 Recommandations relatives à l'organisation de la collecte des déchets des bateaux naviguant sur le Danube

Mise à jour du document CD/SES 76/11 publié en 2011

**3. Album des ports situés sur le Danube et sur la Save**

Mise à jour et extension de la base des données relatives aux ports en coopération avec d'autres commissions fluviales

**4. Directives relatives au développement de la navigation intérieure et à la protection écologique du bassin danubien**

Coopération des Secrétariats de la Commission du Danube, de la Commission internationale pour la protection du Danube et de la Commission internationale pour le bassin de la Save en vue de la mise en œuvre de cette Directive, de l'organisation de manifestations communes et de la mise en œuvre du projet *METEET*

**5. Activités transfrontalières**

Participation du Secrétariat de la Commission du Danube à la mise en œuvre du projet *DANTE*

**V. STATISTIQUE ET ECONOMIE**

**1. Préparation de documents de travail de la Commission du Danube au sujet des questions suivantes :**

1.1 Principaux indicateurs statistiques de la situation économique de la navigation danubienne (chaque année, pour les années respectives)

1.2 Information sur les flux de marchandises sur le Rhin, le Main, le canal Main-Danube, le Danube et le canal Danube-mer Noire (chaque année, pour les années respectives)

**2. Mise à jour des documents de la Commission du Danube en matière de statistiques et d'économie**

**3. Coopération internationale de la Commission du Danube dans le domaine des statistiques et de l'économie**

#### **4. Publications en matière de statistiques et d'économie**

- 4.1 Annuaire statistique de la Commission du Danube pour 2014-2017
- 4.2 Recueil d'informations sur les taxes, tarifs, droits et impôts perçus dans la navigation danubienne – mise à jour
- 4.3 Recueil de documents en matière de statistiques et d'économie

#### **5. Observation du marché de la navigation danubienne**

Coopération avec la CCNR en ce qui concerne l'élaboration d'une publication commune en matière d'observation du marché de la navigation intérieure européenne

### **VI. PROJETS**

#### 1. CD en tant que partenaire du projet

- 1.1 *Grant Agreement* entre le Secrétariat de la CD et la *DG MOVE*
- 1.2 *DANTE*
- 1.3 Autres

#### 2. CD en tant qu'observateur aux projets

- 2.1 *FAIRway*
- 2.2 *STREAM*
- 2.3 *Danube Sediment Transport*
- 2.4 *Danube Skills*
- 2.5 *Green Danube*
- 2.6 Autres

## **VII. DIVERS**

### **1. Liste des missions pour 2019**

Projet de Liste à titre d'orientation de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 2019

### **2. Liste des publications de la Commission du Danube prévues pour 2019**

Projet de Liste des publications de la Commission du Danube prévues pour 2019

### **3. Projet de document « Directions stratégiques de l'activité de la Commission du Danube »**

### **4. Initiative du Secrétariat de la CD visant l'établissement d'un Plan de développement du Danube pour augmenter le volume des transports de marchandises**

\* \*

\*

## **I. NAVIGATION**

### **I.1 Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube**

#### **I.1.1 Mise à jour des DFND**

#### **I.1.2 Règles locales de la navigation sur le Danube (dispositions spéciales)**

**Mise à jour de la publication de 2006 sur la base des propositions des Etats membres de la CD**

6. Le Secrétariat a informé le groupe de travail au sujet du fait que le groupe d'experts CEVNI/DFND, en s'acquittant de la tâche confiée, a préparé un rapport sur les résultats de sa réunion du 15 octobre 2018, lequel a été présenté au groupe de travail.

7. Le Secrétariat a présenté sous une forme écrite le texte en ligne du Questionnaire au sujet de la langue/des langues de communication sur le Danube dans lequel avaient été insérées des modifications introduites durant la réunion d'experts susdite (*cf. Annexe 2 au doc. GE DFND/octobre 2018*). Le groupe de travail y a inséré des amendements complémentaires et a adopté ce document (*cf. DT 1 (2018-2)/Rev.1 GE DFND/octobre 2018*).
8. En ce qui concerne le thème des différences entre les DFND et les règles de la navigation sur les secteurs nationaux de Danube, le Secrétariat a informé au sujet des résultats de l'examen du Tableau comparatif des dispositions des Règles locales de la navigation et des DFND (*cf. Annexe 3 au doc. GE DFND/octobre 2018*) ayant eu lieu au cours de la susdite réunion d'experts. Le groupe de travail a adopté ce document en y insérant au cours de sa séance certains amendements (*cf. DT 2 (2018-2)/Rev.1 GE DFND/octobre 2018*).

## **I.2 Services d'information fluviale (SIF/RIS)**

### **I.2.1 Analyse des problèmes survenant lors de l'utilisation quotidienne de SIF, solutions uniformes pour le Danube**

9. Le Secrétariat a informé le groupe de travail au sujet du fait que les autorités compétentes des pays membres de la CD n'avaient pas communiqué au sujet de quelque problème que ce soit lors de l'utilisation quotidienne de SIF.

### **I.2.2 Echange réciproque d'informations relatives aux développements de la sphère SIF/RIS**

10. Le Secrétariat a informé le groupe de travail au sujet du fait que, sur l'initiative de la réunion d'experts de la CD pour la sûreté (GE PROTECTION), des contacts avaient été établis avec le chef du Groupe d'experts *Notices to Skippers (NtS)*, M. Christoph Plasil. L'objectif de cette coopération est constitué par la diffusion par les autorités relevant de la direction du Ministère de l'intérieur dans le cadre SIF/RIS de messages aux navigateurs dans la navigation intérieure relatifs à la sûreté.
11. La délégation de Russie a informé les membres du groupe de travail au sujet de la mise en œuvre dans des documents normatifs du registre fluvial russe des exigences à l'égard du système global nautique de communication Bei Dou (RPC) (en dehors de Glonass, Galileo, GPS), de l'indicateur de

gîte électronique, ainsi que des exigences à l'égard d'un système de navigation intégré permettant d'alléger les efforts du personnel de veille de la timonerie.

12. La délégation d'Ukraine a communiqué que dans le cadre de la 62<sup>e</sup> session SC.3/WP.3 CEE-ONU (14 octobre 2018) a eu lieu un séminaire en matière de technologies informationnelles où a été présenté le nouveau *RIS Guideline 2018, Cas Willems CESNI* en étant le chef du groupe d'élaborateurs. La délégation d'Ukraine a proposé d'inclure l'examen de cette question à l'ordre du jour de la séance de printemps du groupe de travail pour les questions techniques et de présenter, le cas échéant, ce document au nom des élaborateurs.

### **I.3 Prescriptions professionnelles pour l'équipage et le personnel de bateaux de navigation intérieure**

#### **Participation à des manifestations en la matière à un niveau européen (par ex. CESNI) et harmonisation des documents pertinents de la Commission du Danube**

13. Le groupe de travail a pris note d'une Information du Secrétariat sur ce thème (DT I.3 (2018-2)).
14. Le Secrétariat a posé aux délégations présentes des Etats membres de la CD la question de savoir si une reconnaissance mutuelle sur la base de la Convention de Belgrade des qualifications du conducteur de bateau et de l'attestation relative aux connaissances du secteur était possible dorénavant, ou si pour ce faire il sera nécessaire une confirmation répétée dans le sens de la Directive (UE) 2017/2397 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017.
15. La délégation d'Autriche a noté que la reconnaissance réciproque des Certificats de conducteur de bateau était réglementée par l'intermédiaire d'anciens accords bilatéraux entre les Etats membres de la CD, les accords avec trois Etats danubiens n'étant pas membres de l'UE étant toujours en vigueur car ces accords étaient survenus avant les Accords d'adhésion à l'UE. Toutefois, la délégation a relevé que les anciens accords ne concernaient que les patentes de conducteur de bateau tandis que la nouvelle Directive de l'UE couvrait également toutes les autres qualifications pour les équipages. Etant donné qu'il n'est pas permis aux membres de l'UE de conclure de nouveaux accords avec des Etats tiers, il convient de conseiller

les Etats danubiens n'étant pas membres de l'UE de conclure des accords pertinents avec l'Union européenne.

16. La délégation d'Ukraine a réitéré sa déclaration faite lors de la précédente séance du groupe de travail au sujet du fait que dans les travaux futurs portant sur la Directive (UE) 2017/2397 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure et abrogeant les directives du Conseil 91/672/CEE et 96/50/CE soient prises en compte les conditions de la conduite de grands convois selon la catégorie « C » lesquels sont stipulées dans les Recommandations en vigueur de la Commission du Danube relatives aux certificats de conducteur de bateau (doc. CD/SES 77/7). La délégation d'Ukraine a communiqué que pour mettre en œuvre les Recommandations de la Commission du Danube, l'Ukraine avait introduit en 2014 déjà un certificat de conducteur de bateau de classe « C » pour les convois de plus de 4 barges de poussage ou d'une longueur dépassant 260 m, au sujet de quel fait la Commission du Danube avait été informée officiellement.
17. La délégation d'Ukraine, pour mettre en œuvre le point 15 du Rapport sur les résultats de la précédente séance du groupe de travail, a remis au Secrétariat pour diffusion aux pays membres de la CD et publication sur le site Internet de la CD un modèle d'Attestation de conducteur de bateau – « Certificat de conducteur de bateau commercial admis à la navigation sur les voies d'eau intérieures européennes », délivré par les autorités compétentes de l'Ukraine. La délégation d'Ukraine a également informé la séance du groupe de travail au sujet des travaux portant sur l'implémentation d'un Certificat de modèle unique européen.
18. La délégation d'Ukraine a remis au Secrétariat à titre d'information le manuel didactique « Cours bref de routiers et de documents normatifs sur le Danube » lequel a été préparé à titre d'initiative par un collectif d'auteurs – capitaines : G. Doskovskii, A. Kravtchenko, S. Nikolaenko, étant destiné à la formation d'étudiants et au rehaussement de la qualification des conducteurs de bateau sur le Danube.
19. La délégation de Slovaquie a rappelé le fait que lors de la précédente séance du groupe de travail elle avait proposé de charger le Secrétariat d'actualiser les annexes C1, C3 et D4 aux Recommandations de la Commission du Danube relatives aux certificats de conducteur de bateau et de les publier sur

le site Internet de la CD. Les pays membres de la CD avaient été d'accord pour faire parvenir au Secrétariat de la CD des copies de leurs certificats de conducteur de bateau avant le 31 mai 2018 au plus tard. Suite à ce qui précède, la délégation de Slovaquie ne dispose pas d'informations au sujet des pays membres dont les informations sont parvenues au Secrétariat et si ces documents se trouvaient sur le site Internet de la CD.

20. Profitant de cette information, le groupe de travail a rappelé que lors de sa séance d'avril dernier elle avait fixé le 31 mai 2018 en tant que délai butoir pour la transmission de copies de certificats de conducteur de bateau et a invité derechef les autorités compétentes des Etats membres de la CD de les envoyer le plus rapidement possible.

### **I.3.1 Particularités de la navigation dans des conditions hydrométéorologiques critiques : phénomènes de glaces, crues, basses-eaux et vent fort**

21. Le groupe de travail a examiné le texte précisé du projet de cours modulaire « Navigation sur des voies navigables, y compris sur des secteurs présentant des risques spécifiques. Section « Particularités de la navigation dans des conditions hydrométéorologiques critiques : phénomènes de glaces, crues, basses-eaux et vent fort » (DT I.3.1.1 (2018-2)), élaboré par le Secrétariat selon une forme proche des cours modulaires de formation de l'OMI. Dans ce texte ont été incluses 8 propositions exposées lors de la précédente séance du groupe de travail ou soumises à titre d'initiative par des experts d'Ukraine (les capitaines G. Doskovskii, A. Kravtchenko et S. Nikolaenko). Le nouveau texte tient également compte de l'expérience de la campagne anti-glaces sur le Danube de janvier-février 2017 et de l'expérience de la navigation pendant la phase des basses-eaux estivales-automnales de 2018.
22. Le Secrétariat a fait savoir que, sur proposition de la précédente séance du groupe de travail, le projet de cours modulaire avait été envoyé pour être étudié au groupe de travail *CESNI/QP*, au programme *EDINNA* ainsi qu'au management du projet *Danube Skills*.
23. Dans une lettre de la CCNR arrivée au Secrétariat, ledit projet de la Commission du Danube a été hautement apprécié, une proposition ayant été formulée d'inclure ce projet dans le Programme de travail du *CESNI/QP* pour 2019-2021 et d'élaborer sur sa base un standard (non contraignant),

compte tenu de l'expérience de la navigation sur le Rhin, l'Oder, l'Elbe et la Seine.

24. Le groupe de travail a estimé opportun de poursuivre les travaux en vue de perfectionner ledit projet de cours modulaire et de charger à ces fins le Secrétariat de la CD d'entamer des travaux avec *CESNI/QP* en vue de l'élaboration d'un projet de standard sur la base du document DT I.3.1.1 (2018-2).
25. La délégation de Russie a informé les membres du groupe de travail au sujet du fait que pour la possibilité d'exploiter des bateaux avec la classe du Registre fluvial dans de la glace brisée menu, dans les documents normatifs du Registre fluvial a été insérée la catégorisation de glace brisée menu selon des épaisseurs de 10, 20, 30, 40 cm et exposées les exigences pertinentes en matière de renforcement de la coque.

#### **I.4 Conditions de navigation des bateaux d'une longueur inférieure à 20 m sur les secteurs nationaux de Danube en ce qui concerne leur autorisation à naviguer et les certificats de conducteur de bateau**

##### **Etablissement d'une synthèse**

26. Le groupe de travail a pris note d'un texte en ligne établi sur ce thème des réponses reçues des autorités compétentes de l'Autriche, de la Roumanie, de la Bulgarie, de l'Allemagne, de la Slovaquie, de la Serbie et de la Hongrie.
27. Le groupe de travail a invité les délégations des pays membres de la CD dont les réponses sur ce thème faisaient défaut pour le moment à les faire parvenir au Secrétariat de la CD.
28. Le groupe de travail s'est prononcé en faveur de la publication sur le site Internet de la CD d'informations synthétiques en ligne au sujet des conditions de la navigation des bateaux d'une longueur inférieure à 20 m sur les secteurs nationaux de Danube.

#### **I.5 Indicateur kilométrique du Danube**

##### **Révision et préparation à la réédition**

29. Le groupe de travail a pris note d'une information dressée par le Secrétariat sur ce thème (DT I.5 (2018-2)), en soumettant une proposition relative au contenu de cette publication.
30. La délégation d'Autriche s'est prononcée contre l'inclusion dans cette publication des signaux de balisage dans la voie d'eau des limites du chenal, ainsi que des embarcadères pour les bateaux sportifs se trouvant en propriété privée.
31. Pour poursuivre les travaux portant sur cette publication, le groupe de travail a estimé nécessaire que le Secrétariat recueille sous une forme écrite les avis des Etats membres de la CD en ce qui concerne le contenu du nouvel Indicateur kilométrique.

## **I.6 Publications**

### **I.6.1 Règles locales de la navigation sur le Danube (dispositions spéciales)**

### **I.6.2 Recueil de prescriptions relatives à l'équipage et au personnel des bateaux de navigation intérieure**

32. Le groupe de travail a pris note d'une information du Secrétariat au sujet du fait que pour le moment tous les pays membres de la CD n'avaient pas transmis au Secrétariat leurs règles locales de la navigation et qu'il n'avait pas été possible de finaliser les travaux sur le « Recueil de prescriptions relatives à l'équipage et au personnel des bateaux de navigation intérieures ».

### **I.6.3 Indicateur kilométrique du Danube (*réédition*)**

33. Cf. le texte au point I.5 de l'Ordre du jour.

### **I.6.4 Recommandations relatives à l'utilisation de l'*AIS Intérieur* (site Internet)**

## **II. TECHNIQUE, y compris RADIOCOMMUNICATION**

### **II.1 Questions techniques**

**Participation du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux visant la mise à jour du Standard européen établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure (*ES-TRIN*) dans le cadre du Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (*CESNI*)**

34. Le groupe de travail a pris connaissance de la section de l'Information récapitulative du Secrétariat (DT II.1-II.4 (2018-2)) traitant dudit thème.
35. Le Secrétariat a informé dans les détails le groupe de travail au sujet des réunions du Groupe de travail pour les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure du Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (*CESNI/PT*), tenues en juin et septembre 2018 à Strasbourg.
36. Le Secrétariat a fait savoir que sur le site Internet de la Commission étaient publiées régulièrement des références actualisée au standard *ES-TRIN*.
37. La délégation de Russie a relevé le fait que les Directives de l'UE ne revêtaient pas un caractère obligatoire pour les pays membres de la Commission du Danube n'étant pas membres de l'UE. Elle a également communiqué que, actuellement, le Registre fluvial russe finalisait les travaux de recherche scientifique portant sur l'analyse des dispositions de la Directive UE 2016/1629 (Standard *ES-TRIN*) et des Recommandations traitant des prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure, concertées à un niveau européen (Résolution CEE-ONU N° 61) pour harmoniser les Règles du registre fluvial russe avec les exigences de la Directive UE. D'après les résultats desdits travaux de recherche scientifique, la délégation de Russie, lors de la prochaine séance du groupe de travail pour les questions techniques, planifie de faire une présentation. Compte tenu de ce qui précède, la délégation de Russie a proposé d'inclure à l'Ordre du jour préliminaire de la prochaine séance du groupe de travail pour les questions techniques un point relatif à l'unification des Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure de la CD et à la poursuite des travaux dans cette direction.
38. La délégation d'Ukraine a relevé que depuis février 2017 des représentants de l'Ukraine participaient aux travaux du Groupe de travail relatif aux prescriptions techniques *CESNI/PT*, ainsi qu'aux travaux portant sur la

Directive 2016/1629 UE, entrée en vigueur à la place de la Directive 2006/87/UE.

La délégation d'Ukraine propose d'adopter une disposition au sujet du fait que par analogie avec la Décision de la 71<sup>e</sup> session de la CD (doc. CD/SES 71/9), les Etats membres de la CD reconnaîtraient pour la navigation dans la sphère d'action de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube tous les documents nationaux des bateaux battant pavillon de pays n'étant pas membres de l'UE, lesquels ont été délivrés précédemment et sont délivrés en conformité avec les recommandations de la CD, la Résolution N° 61 de la CEE-ONU, la Directive 2006/87 UE et/ou la Directive 2016/1629 UE.

39. Le groupe de travail a invité les délégations des pays membres de la CD à prendre part activement à l'activité du *CESNI* en matière de prescriptions techniques pour les bateaux de navigation intérieure.

## **II.2 Sûreté du transport par voie navigable**

40. Le groupe de travail a pris note d'une Information du Secrétariat sur le thème « Protection du transport par voie navigable » (DT II.2.1 (2018-2)), ainsi que d'une communication au sujet de l'avancée de la mise en œuvre des propositions formulées lors de la deuxième réunion d'experts relative à la protection du transport par voie navigable (7 février 2018) organisée avec le soutien de la *DG MOVE* de la Commission européenne.
41. Le Secrétariat a présenté un plan exemplaire des actions futures sur le thème « Protection du transport par voie navigable » sur la base d'un « Questionnaire... » (DT II.2.2 (2018-2)) établi en tant que résumé des propositions d'experts formulées lors de la réunion d'experts susdite et a invité le groupe de travail à mandater le Secrétariat en ce qui concernait une série de questions.
42. Le groupe de travail a remercié le Secrétariat du travail effectué et a souligné l'importance de sa poursuite en vue d'une réelle implémentation des « Recommandations relatives à l'assurance de la sûreté de la navigation sur le Danube » (doc. CD/SES 83/15) dans la pratique de la navigation.
43. Le groupe de travail a approuvé les pleins pouvoirs du Secrétariat en ce qui concernait la création d'un format normalisé de l'« Avis aux navigateurs au

sujet de cas de violation de la protection » et l'établissement du principe de sa transmission au Groupe d'experts pour les avis aux navigateurs (*Notices to Skippers Expert Group*) dans le cadre de SIF/RIS, ainsi que les pleins pouvoirs en ce qui concernait le traitement en coopération avec la CCNR de questions spéciales (utilisation de SIF, équipement de bateaux d'une signalisation d'alarme, etc.). Le groupe de travail a estimé opportun que la Commission du Danube prenne part au projet *PoRIS* à titre d'observateur.

44. Le groupe de travail a fixé la date de la tenue de la troisième réunion d'experts relative à la protection du transport par voie navigable (*20 février 2019*) et a approuvé son ordre du jour préliminaire (DT II.2.6 (2018-2)) comprenant l'examen de projets de nouvelles Annexes aux « Recommandations relatives à l'assurance de la sûreté de la navigation sur le Danube » (doc. CD/SES 83/15) :

*Annexe 4*                      Composition exemplaire de règles d'application des Recommandations de la CD ;

*Annexe 5*                      Ordre exemplaire d'actions de l'équipage lors de l'introduction du niveau annoncé de protection du bateau ;

*Annexe 6*                      Ordre exemplaire d'actions de l'équipage lors de la découverte d'illégaux à bord du bateau.

45. Le Secrétariat a exposé au groupe de travail sa position laquelle consistait dans le fait que lors de l'élaboration de nouveaux documents sur des questions de la protection il ne convenait pas de compliquer davantage la pratique de la navigation. Il convenait de conduire les éventuelles actions futures de la Commission du Danube visant la création d'un système commun de sûreté de la navigation sur le Danube en interaction avec les autorités compétentes des pays membres de la CD et le Domaine prioritaire (DP) 11 de la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube (*Priority Area 11 of the EUSDR : « To work together to promote security and tackle organised and serious crime »*).
46. Le groupe de travail a été d'accord avec la position du Secrétariat.
47. La délégation de Russie a informé les membres du groupe de travail au sujet du fait qu'en Fédération de Russie était en vigueur une loi fédérale « Sur la

sécurité des transports ». En conformité avec cette loi, les principales tâches de l'assurance de la sécurité des transports étaient les suivantes :

- établissement des menaces d'actes d'intervention illégale ;
- évaluation de la vulnérabilité des ouvrages de l'infrastructure des transports et des moyens de transport ;
- catégorisation des ouvrages de l'infrastructure des transports et des moyens de transport ;
- réalisation du contrôle fédéral d'Etat dans le domaine de l'assurance de la sûreté des transports.

48. Le groupe de travail a pris note de cette communication.

### **II.3 Mesures visant la réduction de la pollution de l'air par la navigation intérieure**

#### **Participation à des forums et projets internationaux**

49. Le groupe de travail a pris note d'une partie de l'Information récapitulative du Secrétariat (DT II.I-II.4 (2018-2)) traitant de ce thème.

50. Au sujet de la réduction d'émissions nuisibles dans l'atmosphère suite au fonctionnement de propulseurs de bord, la délégation de l'Ukraine a fait savoir que des travaux se poursuivaient visant l'essai et l'établissement des paramètres des émissions avec l'utilisation de catalyseurs de combustible produits par la société ukrainienne « Eco-Avto-Titan », fait déjà rapporté lors des précédentes séances de la CD.

Les catalyseurs sont inclus dans le système de combustibles immédiatement avant l'injection (admission) du combustible dans le propulseur. Les essais ont montré des résultats positifs : réduction de l'émission de fumées et d'émissions nuisibles suite à la structuration du combustible dans le catalyseur.

La compagnie « Eco-Avto-Titan » implémente déjà ses catalyseurs au Canada, au Kazakhstan, en Turquie et autres pays, aussi bien dans les transports ferroviaires que dans les transports automobiles. Une tâche a été posée : établir l'opportunité de l'application des catalyseurs dans la navigation.

51. Le groupe de travail a soutenu l'intention de l'Ukraine de poursuivre les travaux visant l'essai et la certification de catalyseurs en vue de leur implémentation future sur des bateaux.

## **II.4 Questions de radiocommunication**

### **II.4.1 Guide de radiotéléphonie pour la navigation intérieure – Partie générale**

**Mise à jour du document CD/SES 88/16 publié en 2017 (le cas échéant)**

### **II.4.2 Guide de radiotéléphonie pour la navigation intérieure – Partie régionale – Danube**

**Mise à jour du document CD/SES 88/16 publié en 2017 vers le 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée, sur la base des propositions des pays danubiens**

### **II.4.3 Résultats de la coopération de la Commission du Danube avec le comité RAINWAT**

52. Le groupe de travail a pris note d'une partie de l'Information récapitulative du Secrétariat (DT II.I-II.4 (2018-2)) traitant de ce thème.
53. La délégation d'Ukraine a noté le fait que des représentants d'Ukraine participaient aux travaux du Comité *RAINWAT* depuis 2016. En mai 2017 a été institué un groupe de travail pour préparer les documents nationaux nécessaires dans le but d'adhérer à l'Arrangement régional relatif au service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieure. Des travaux étaient actuellement en cours pour établir une procédure nationale pour l'adhésion de l'Ukraine à l'Arrangement.
54. Le groupe de travail a estimé opportun de poursuivre les travaux sur ces questions.

## **III. HYDROTECHNIQUE ET HYDROMETEOROLOGIE**

55. Le groupe de travail a pris note du Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts en matière d'hydrotechnique (DT III (2018-2)) présenté par la présidente de ce groupe, Mme V. Oganessian (Ukraine).

### **III.1 Plan général des grands travaux visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube**

#### **Mise à jour du document CD/SES 77/10**

#### **1.1 Soumission de projets des pays danubiens et des administrations fluviales spéciales visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube – présentations des pays danubiens**

56. Le Secrétariat a communiqué que la version mise à jour du « Plan des grands travaux visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube » (doc. CD/SES 77/10) (d'après l'état d'avril 2018) avait été publiée sur le site Internet de la CD. De nouvelles propositions ou précisions traitant du « Plan des grands travaux... » n'étaient pas arrivées de la part des pays membres avant le début de la séance.
57. Le groupe de travail a pris note de cette communication.

### **III.2 Conditions de la navigation sur des secteurs critiques**

#### **2.1 *Good Navigation Status***

58. Le Secrétariat a informé au sujet de l'état actuel des choses en ce qui concernait le projet *Good Navigation Status (GNS)*. Il a également fait savoir que le groupe de correspondance en matière de *GNS* avait planifié sa deuxième séance pour le 26 novembre 2018 à Bruxelles.
59. Le Secrétariat a fourni des informations relatives à l'état des conditions nautiques sur le Danube d'après l'état du 15 octobre 2018 par comparaison avec les périodes analogues de basses-eaux critiques ayant eu lieu en 2003, 2011 et 2015.
60. La délégation roumaine a informé le groupe de travail au sujet du fait que le gouvernement de Roumanie avait dépensé des montants importants pour des travaux de dragage réalisés pendant l'année en cours. Jusqu'au 30 septembre 2018, presque 400 milles m<sup>3</sup> de sédiments ont été extraits directement lors de l'entretien du Danube fluvial et maritime en Roumanie, pour un coût d'extraction de 3 euros/m<sup>3</sup>.

61. Le groupe de travail a pris note de ces communications.

### **III.3 Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2013-2016**

#### **Préparation et rédaction de documents**

62. Le Secrétariat a informé au sujet du fait que le Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2013 était prêt et sera remis à l'imprimerie. Le Secrétariat a également communiqué que par les lettres N° CD 131/VI-2018 du 26 juin 2018 et CD 178/IX-2018 du 7 septembre 2018, les pays membres avaient reçu une information au sujet du fait que les matrices pour le recueil des données pour le Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2014, 2015 et 2016, lesquelles avaient été élaborées par le Secrétariat en conformité avec les paragraphes 70 et 71 du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (*17-20 octobre 2017*) (doc. CD/SES 89/12), avaient été publiées sur le site Internet de la Commission du Danube dans la section « Documents électroniques ». Les autorités compétentes des pays danubiens pouvaient commencer à compléter ces matrices.
63. Jusqu'au début de la séance du groupe de travail, le Secrétariat avait reçu des données pour le Rapport annuel pour 2014 de la Bulgarie. De la Slovaquie étaient arrivées des données pour les Rapports annuels pour 2014-2017.
64. Le groupe de travail a pris note de ces informations.

### **III.4 Banque de données pour des renseignements hydrologiques, hydrométriques et statistiques**

#### **Mise en place et en fonction d'une banque de données pan-danubienne**

65. Le Secrétariat a informé au sujet des manifestations tenues en 2018 en relation avec la banque de données et a démontré l'état actuel de cette banque.
66. Le Secrétariat a également communiqué que sur le site Internet de la CD avait été mis en place un forum d'utilisateurs lequel offrait la possibilité de réaliser la communication par la voie la plus courte.

67. En tant que pas suivant, le Secrétariat s'occupera du thème « Etablissement de rapports ». A cet égard, aux frais des fonds de la subvention de l'UE sera acquis un module spécial lequel permettra de créer des matrices de rapports pour des publications, par exemples pour des annuaires. Un séminaire spécial de formation avait eu déjà lieu par l'intermédiaire d'une communication en ligne avec un sous-traitant.
68. Le groupe de travail a pris note de ces communications.

### **III.5 Etiage navigable et de régularisation et haut niveau navigable par principales stations hydrométriques sur le Danube pour la période 1991-2020**

69. Le Secrétariat a informé au sujet du fait qu'avant le commencement de la séance du groupe de travail des propositions traitant de ce point de l'ordre du jour n'étaient pas arrivées des pays membres de la CD.
70. Le groupe de travail a pris note de ces informations.

### **III.6 Impact des changements climatiques sur la navigation intérieure Observation des forums et projets internationaux en la matière**

71. Le Secrétariat a communiqué que dans le cadre du projet IMPREX (Améliorer les prévisions et la gestion des extrêmes hydrologiques, <http://222.imprex.eu>) dans le secteur „Transport” il n'existait pas de nouvelles informations relatives au transport par voie navigable.
72. Le Secrétariat a fait également savoir que les 27 et 28 mars 2018 à Belgrade a eu lieu un Séminaire traitant de l'adaptation aux changements climatiques – 2018, organisé par la Commission internationale pour la protection du Danube. Le conseiller pour les questions d'exploitation et d'écologie du Secrétariat de la CD y a participé. Des informations relatives à ce séminaire avaient été diffusées aux pays membres par la lettre N° CD 123/VI-2018 du 13 juin 2018.
73. Le groupe de travail a pris note de ces communications.

### **III.7 Publications**

#### **Préparation et rédaction de documents :**

### **III.7.1 Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2013-2016**

74. Cf. la section du présent Rapport au sujet du point III.3 de l'Ordre du jour.

### **III.7.2 Profil en long du Danube**

75. Le Secrétariat a fait savoir que, le projet de « Profil en long du Danube » avait été complété en conformité avec les propositions soumises lors de la réunion du groupe d'experts en matière d'hydrotechnique en mars 2018 et soumis à la réunion du groupe d'experts en matière d'hydrotechnique en septembre 2018. Ce projet se trouvait sur le site Internet de la CD dans la section « Documents électroniques ».
76. Le groupe de travail a pris note de ces informations.

### **III.7.3 Album des ponts sur le Danube**

77. Le Secrétariat a fait savoir que les travaux en vue de la préparation d'un projet d'« Album des ponts sur le Danube » en conformité avec les propositions soumises lors de la réunion du groupe d'experts en matière d'hydrotechnique en mars 2018 n'avaient pas été finalisés pour le moment.
78. Le Secrétariat a démontré diverses variantes de mise en page d'une feuille de l'Album des ponts et s'est déclaré disponible pour préparer sur la base des données reçues des pays membres un projet approprié de cette publication en se fondant sur ses possibilités techniques.
79. Le groupe de travail a pris note de ces informations et a invité le Secrétariat à diffuser aux pays membres le projet de feuilles de l'Album des ponts présentés lors de la séance.

### **III.7.4 Album des secteurs critiques – goulets d'étranglement sur le Danube**

80. Le Secrétariat a fait savoir que cette publication était étroitement liée aux résultats du projet *GNS*. Indépendamment de la finalisation de ce projet, le processus de l'établissement de la définition du terme *GNS* était toujours en cours. D'ici la solution à l'ensemble des questions liées à cette

problématique, la préparation d'un projet de cette publication avait été suspendue.

81. Le Secrétariat a également communiqué que jusqu'au début de la séance du groupe de travail, de nouvelles propositions relatives à ce point de l'Ordre du jour n'étaient pas arrivées de la part des pays membres de la CD.
82. Le groupe de travail a pris note de ces informations.

#### **IV. EXPLOITATION ET ECOLOGIE**

##### **IV.1 Transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN)**

###### **IV.1.1 Participation du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux de la réunion commune d'experts pour le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure dans le cadre de la CEE-ONU**

83. Le groupe de travail a pris note d'une information faite de vive voix par le Secrétariat et d'un Rapport sur la participation d'un représentant du Secrétariat de la Commission du Danube à la 33<sup>e</sup> session du Comité de sécurité de l'ADN (*Genève, 27-31 août 2018*) (DT IV.1.1 (2018-2)).
84. A titre d'exemple d'une coopération couronnée de succès des pays membres de la CD, le Secrétariat a informé au sujet de l'initiative de tenir au printemps 2019 un séminaire transnational en matière d'ADN. Est attendue la participation d'experts de tous les pays danubiens. D'ici là, les 24 et 25 octobre 2018 aura lieu à Tegernsee une séance commune du groupe de travail des Domaines prioritaires (DP) 1a et 11 de l'*EUSTR* ; la planification du séminaire en matière d'ADN constitue une partie de l'ordre du jour. Pour assurer des mécanismes harmonisés de contrôle le long du Danube, le Domaine prioritaire 11 en coopération avec le DP 1a envisage de contribuer à un échange d'expérience des organismes de contrôle à un niveau transnational. Cet échange sera possible grâce à la tenue de séminaires communs auxquels participeront et contribueront théoriquement et pratiquement des experts réputés en matière d'ADN. Le groupe de travail a exhorté les pays membres de la CD à coopérer plus intensément avec le

Secrétariat dans l'élaboration des documents pour le Comité de sécurité de l'ADN.

85. Le groupe de travail a été informé au sujet du fait que le Comité de sécurité avait présenté une liste récapitulative d'amendements à l'ADN adoptés pour l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (ECE/ADN/45), lesquels ont été communiqués aux Parties contractantes à l'ADN le 1<sup>er</sup> juillet 2018.
86. Le Secrétariat a informé au sujet du fait que le Comité de sécurité avait recommandé au Comité administratif d'adopter, sur proposition de la République de Croatie, une décision relative à l'agrément en tant que société de classification en conformité avec le chapitre 1.15 de l'ADN du Registre de la navigation croate (CRS) suite à une décision d'un Comité d'experts lequel vérifiera ladite proposition, établira la conformité aux critères selon le point 1.15.3 et préparera à l'intention du Comité d'administration une recommandation en relation avec une éventuelle décision dans un délai de six mois. Le Comité se réunira les 14 et 15 novembre 2018 à Vienne.
87. Le Secrétariat a également communiqué que le Comité de sécurité avait pris note du fait que tous les aspects de l'activité du Registre maritime russe ainsi que les informations mises à disposition par cette organisation constituaient un témoignage suffisant de l'observation par le Registre maritime russe de la norme ISO/IEC 17020:2012 applicable à l'activité qu'il réalisait liée à la navigation sur des voies navigables et que le certificat de conformité à la norme ISO 9001:2015 sera présenté à la 34<sup>e</sup> session du Comité de sécurité.
88. Le groupe de travail a pris note d'une Information du Secrétariat au sujet de l'entrée en vigueur d'amendements aux règles techniques ADN requérant une double coque sur les bateaux transportant des marchandises dangereuses ; cela signifiait que d'ici le 31 décembre 2018 il convenait de finaliser, en conformité avec les prescriptions ADN, tous les travaux de reconstruction de la flotte de bateaux-citernes, lesquels doivent notamment être approuvés par une société de classification.

#### **IV.1.2 Participation du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux visant la mise à jour du document « Catalogue de questions et matrices pour les examens d'experts » dans le cadre de la CEE-ONU**

89. Le groupe de travail a pris note d'une Information du Secrétariat sur ce point de l'Ordre du jour (DT IV.1.2 (2018-2)).

## **IV.2 Prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation**

### **IV.2.1 Recommandations relatives à l'organisation de la collecte des déchets des bateaux naviguant sur le Danube**

#### **Mise à jour du document CD/SES 76/11 publié en 2011**

90. Au début de l'examen de ce point de l'Ordre du jour, le Secrétariat a observé qu'il était nécessaire de travailler parallèlement sur deux questions : l'adhésion à la Convention CDNI et la préparation du nouveau texte des « Recommandations relatives à l'organisation de la collecte des déchets des bateaux naviguant sur le Danube ».
91. Traitant des critères pour le commencement de pourparlers relatifs à l'adhésion à la CDNI, le Secrétariat a communiqué au sujet de la préparation d'une conférence informelle avec la participation des Etats parties à la CDNI et des Etats membres de la CD laquelle aura lieu le 31 octobre 2018 à Vienne. L'espoir a été exprimé que cette conférence informelle contribuera aux réflexions relatives à la préparation d'éventuels pourparlers au sujet de l'adhésion tout en permettant de démontrer dans la pratique le mécanisme de fonctionnement des centres de collecte des déchets. Cette proposition a été soutenue par toutes les délégations.
92. Il a été noté que la réunion du groupe d'experts « Déchets provenant de l'exploitation des bateaux » (6-7 mars 2018) avait approuvé la liste de critères pour le commencement de pourparlers au sujet de l'adhésion à la CDNI.
93. Le Secrétariat a présenté les avis des autorités compétentes de Russie et d'Ukraine au sujet du projet de nouveau texte des « Recommandations relatives à l'organisation de la collecte des déchets des bateaux naviguant sur le Danube ». Le groupe d'experts examinera les propositions reçues en mars 2019.

## **IV.3 Album des ports situés sur le Danube et sur la Save**

### **Mise à jour et extension de la base des données relatives aux ports en coopération avec d'autres commissions fluviales**

94. Le Secrétariat a communiqué que, en complément au nouvel Album des ports (sur une carte interactive) dans lequel étaient réunis les principaux paramètres de 198 ports et terminaux, reçus des autorités compétentes de tous les pays membres de la CD, pour 75 ports et terminaux, sur la base de l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN), avait été créée une base de données élargie se fondant sur 24 paramètres additionnels. L'Album des ports (sur une carte interactive) figure à l'adresse

<http://www.danubecommission.org/dc/en/danube-navigation/danube-ports-map/>

95. Ont été présentées des données pour les ports de Linz, de Prahovo et notamment pour le port de Smederevo (le port croissant le plus rapidement sur le Danube selon la quantité de marchandises transportées au cours des trois dernières années).
96. Le Secrétariat est intervenu avec l'initiative de présenter à chaque séance du groupe de travail un des ports situés sur le Danube (activité, possibilités, investissements, plan de développement). Le groupe de travail a soutenu cette initiative.

#### **IV.4 Directives relatives au développement de la navigation intérieure et à la protection écologique du bassin danubien**

**Coopération des Secrétariats de la Commission du Danube, de la Commission internationale pour la protection du Danube et de la Commission internationale pour le bassin de la Save en vue de la mise en œuvre de cette Directive, de l'organisation de manifestations communes et de la mise en œuvre du projet *METEET***

97. Le Secrétariat a informé au sujet du déroulement et des résultats de la Neuvième rencontre commune des trois commissions fluviales pour l'implémentation de la Déclaration commune sur les directives relatives au développement de la navigation et à la protection environnementale dans le bassin du Danube (*Vienne, 13 et 14 septembre 2018*) (DT IV.4 (2018-2)). Au début de la rencontre, le 13 septembre 2018, a eu lieu le *Danube Awareness Day* (Journées des connaissances relatives au Danube) organisé dans le cadre de la présidence de l'Autriche dans l'UE. Ont été présentées et discutées des méthodes de pointe de gestion des voies navigables, lesquelles permettront d'assurer un équilibre entre le *Good Ecological Status* (bon

statut écologique) et le *Good Navigation Status (GNS)* (bon statut nautique), ainsi que l'expérience de l'application de la Déclaration commune.

98. Le Secrétariat a communiqué au sujet de l'implication du groupe de correspondance pour la formulation d'objectifs adéquats pour les fleuves et les canaux auquel, dans le contexte du réseau de navigation intérieure *TEN-T* pouvaient participer tous les Etats membres de l'UE ainsi que toutes les commissions fluviales européennes. Les travaux de ce groupe, auxquels la Commission du Danube prend une part active, doivent, à la mi-2019, aboutir à la création d'une proposition visant l'adaptation de la Directive *TEN-T*, soumise par la suite à de larges débats en vue d'une modification des règles *TEN-T* d'ici 2023. En janvier 2019 le guide *GNS* sera publié dans plusieurs langues européennes.
99. Le Secrétariat a présenté une information au sujet de la tenue de séminaires en Croatie et en Serbie dans le cadre de la réalisation du projet *METEET* en 2017 et 2018. L'endroit de la tenue de la prochaine manifestation planifiée pour mars 2019 sera établi lors de la séance du comité principal de projet en janvier 2019.
100. Le Secrétariat a présenté une information sur la deuxième et la troisième réunion du Forum des parties concernées pour le projet « Supervision et monitoring environnemental des aménagements fluviaux et des travaux de dragage sur des secteurs critiques du Danube » (*Belgrade, 4 mai et 21 septembre 2018*). Ledit projet est financé par l'UE dans le cadre du Programme *IPA* 2013 en Serbie. Il a été relevé que ce Forum auquel le Secrétariat de la CD participait activement, représentait un bon exemple de l'implémentation de la Déclaration commune dans le cadre de la coopération de la Commission du Danube, de la Commission internationale pour la protection du Danube (CIPD) et de la Commission internationale pour le bassin de la Save. La prochaine réunion du Forum des parties concernées aura lieu le 9 novembre 2018 dans la localité de Futog, près de la ville de Novi Sad, où des travaux hydrotechniques avaient été d'ores et déjà entamés.

Le Secrétariat a communiqué que lors de la séance du Groupe de travail permanent de la CIPD (*Regensburg, 19-20 juin 2018*), la délégation du Secrétariat de la CD avait officiellement formulé une demande au sujet de la participation du secteur des transports et énergétique (ainsi que de la *DG MOVE* et de la CD) dans la composition du Comité directeur pour la

préparation des *Terms of Reference* du projet « Portes de fer I et II », financé sur le compte d'une subvention de la *DG REGIO* dans le montant de 400 milliers d'euros.

Le Secrétariat estimait que bien que les *ToR* ne prévoyaient qu'un impact limité sur la navigation fluviale, les mesures visant à assurer la migration des esturgeons pouvaient pleinement exiger des travaux importants lesquels auront un impact négatif sur les conditions nautiques. Ceci étant, le Secrétariat prend en considération le principe, compris dans la Déclaration commune, de l'inclusion d'emblée de toute partie concernée dans la préparation d'un projet.

Le Secrétariat a noté le fait que tous les pays danubiens étaient membres de la CIPD et que pour cette raison il était très important qu'ils expriment leur position lors des séances officielles de la CIPD d'ici la fin de l'année.

101. Déclaration de la délégation d'Ukraine sur le point IV.4 de l'Ordre du jour :

« L'Ukraine – membre de la Commission internationale pour la protection du Danube (CIPD) depuis 2003, prend une part active aux principales manifestations de la Commission parmi lesquelles la réalisation de la Directive cadre sur divers secteurs du bassin du Danube, notamment de la Tisza.

Vu que dans le point IV.4 sont examinés divers aspects de la coopération dans le cadre de la CD, la délégation d'Ukraine souhaiterait attirer l'attention sur l'activisme dont font preuve diverses organisations non gouvernementales diffusant des informations peu véridiques au sujet du caractère transfrontière de la pollution de la Tisza, affluent du Danube, notamment sur des pollutions soit-disant massives de la Tisza par des matières chimiques et des cadavres d'animaux.

Ceci est réfuté sans ambiguïté par les conclusions d'experts internationaux en matière d'évaluation de la qualité du bassin de la Tisza lesquels ont constaté l'absence de quelque pollution transfrontière que ce soit du bassin de la Tisza et de risque épidémiologiques.

La délégation ukrainienne apprécie positivement les résultats de la coopération de la Commission du Danube avec la CIPD en matière de protection du Danube, l'intérêt réciproque dans la sphère de l'observation

des normes de la législation écologique de l'UE sur les voies d'eau intérieures, notamment sur le Danube et ses affluents.

Suite à ce qui précède, nous invitons les pays membres de la CD à prendre en considération l'information de la délégation ukrainienne. »

102. Le groupe de travail a pris note de cette information.

#### **IV.5 Activités transfrontalières**

##### **Participation du Secrétariat de la Commission du Danube à la mise en œuvre du projet *DANTE***

103. Le Secrétariat a présenté une information au sujet de l'avancée de la mise en œuvre du projet *DANTE* (DT IV.5 (2018-2)). Il a été communiqué, entre autres, que le 24 octobre 2017 a eu lieu à la Commission du Danube le premier séminaire transnational du projet *DANTE* (*DANTE 1<sup>st</sup> Transnational Working Group Meeting*). Par la suite, les 5 et 6 décembre 2017 à Galați, les 23 et 24 avril à Karlsruhe et le 14 juin 2018 à Bratislava ont été tenus un deuxième, troisième et quatrième séminaires. La série de réunions à un niveau national et transnational a été finalisée.

En sa qualité de partenaire dans le projet, la Commission du Danube a fourni dans le système électronique créé par *DANTE* ses comptes-rendus du 18 août 2017, du 15 janvier et du 10 juillet 2018.

Le projet *DANTE* a été reconnu à un niveau transeuropéen. Au cours des Jours *TEN-T* à Ljubljana le 26 avril 2018 il a été nommé une des « principales initiatives » annoncées pendant l'année en cours.

Des mesures administratives permettant d'implémenter le projet *DANTE* dans des pays danubiens pendant la période d'après le 1<sup>er</sup> juin 2019 lorsque le projet sera finalisé seront proposées par la Commission du Danube et *Pro Danube International*.

La manifestation finale du projet aura lieu les 28 et 29 mai 2019 à la Commission du Danube.

104. Le Secrétariat a communiqué que lors de la séance commune du projet *DANTE* et du groupe réuni de travail *PAIa & PAIi*, tenue les 23 et 24 avril

2018 à Karlsruhe, ont été examinées des manifestations visant la promotion de ce projet et, entre autres, le progrès en relation avec l'adoption du document *DAVID* (*Danube Navigation Standard Form*) (formulaires).

Il est planifié que, lors de la Réunion ministérielle des Etats danubiens laquelle aura lieu le 3 décembre 2018 au cours de la présidence de l'Autriche, soit adoptée ladite unification des documents sur le Danube. Le pas suivant sera un contrôle conjoint des bases de données et une formation conjointe des autorités compétentes en matière d'ADN. Ces manifestations sont également soutenues par le projet *DANTE*.

105. Le groupe de travail *PAIa* & *PAII*, lors de sa séance, a invité la Commission du Danube à prêter concours à l'adoption des documents susmentionnées par le biais de son interaction par l'intermédiaire des groupes de travail pour les questions techniques, juridiques et financières au cours du second semestre de 2018.

\*                      \*

\*

106. En conclusion, le groupe de travail pour les questions techniques propose à la 91<sup>e</sup> session de la Commission du Danube d'adopter le document *DAVID* (*Danube Navigation Standard Form*) par le biais du projet de Décision suivant :

### I.

« Ayant examiné le point ... de l'Ordre du jour « Questions d'exploitation et d'écologie », ainsi que la partie du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (*16-19 octobre 2018*) (doc. CD/SES 91/...) traitant des questions susmentionnées,

La Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube DECIDE :

- D'adopter pour la navigation danubienne le formulaire standard *DAVID* et de recommander à ses Etats membres d'utiliser ce formulaire standard lors du déplacement à travers la frontière. »

\*                      \*  
\*  
\*

## V. STATISTIQUE ET ECONOMIE

### **V.1 Préparation de documents de travail de la Commission du Danube au sujet des questions suivantes :**

#### **V.1.1 Principaux indicateurs statistiques de la situation économique de la navigation danubienne (chaque année, pour les années respectives)**

107. Le groupe de travail a pris note d'une Information récapitulative du Secrétariat (DT V.1 (2018-2)) au sujet des données pour 2017 ainsi que du document « Statistiques de la navigation danubienne en 2016-2017 (version de travail, septembre 2018) » (DT V.1.1 (2018-2)).
108. Le Secrétariat a informé au sujet du fait que le document DT V.1.1 (2018-2) avait été préparé sur la base de données statistiques (formulaires ST-1 à ST-16) reçues de la Serbie, de la Slovaquie, de la Hongrie, de la Croatie, de l'Autriche et de la Roumanie, de données des écluses sur le Main, le canal Main-Danube, le secteur allemand de Danube et a témoigné sa gratitude aux collègues d'avoir fait parvenir en temps requis ces renseignements.
109. Par la suite ont été reçues des données de l'Ukraine ainsi que, partiellement, de l'Internet (publications des autorités compétentes d'Allemagne comprenant des données relatives à la flotte, les transports et les ports, y compris sur le Danube) lesquelles ont été d'ores et déjà introduites dans la version actualisée des « Statistiques de la navigation danubienne en 2016-2017 » laquelle sera prochainement et dûment diffusée aux pays membres et publiée sur le site Internet de la CD. Toutefois, pour le moment, les données pour 2017 n'ont pas été présentées par tous les pays membres de la CD, entre autres par la Bulgarie et la République de Moldova.
110. Le Secrétariat a également actualisé les renseignements traitant des pays membres et observateurs sur le site Internet de la CD, y compris compte tenu des données présentées du formulaire ST-16.

111. Le Secrétariat a informé au sujet des renseignements reçus de l'Ukraine et des précisions de la part de certains autres pays à la liste des fonctionnaires responsables de la mise à disposition des données statistiques pour la CD.
112. Le groupe de travail a soutenu à nouveau l'appel du Secrétariat adressé à trois pays lesquels n'avaient toujours pas mis à disposition les données statistiques pour 2017 ni des informations au sujet des autorités compétentes des pays membres de la CD et de leurs fonctionnaires responsables de la mise à disposition de données statistiques pour la CD à envoyer ces renseignements dans les meilleurs délais possibles à son adresse.

#### **V.1.2 Information sur les flux de marchandises sur le Rhin, le Main, le canal Main-Danube, le Danube et le canal Danube-mer Noire (chaque année, pour les années respectives)**

113. Le Secrétariat a informé que l'« Information sur les flux de marchandises sur le Rhin, le Main, le canal Main-Danube, le Danube et le canal Danube-mer Noire en 2016 » (DT V.1.2 (2018-2)) avait été envoyée précédemment par la lettre N° CD 140/VII-2018 du 5 juillet 2018 ; le Secrétariat n'avait pas reçu d'observations ni de commentaires.
114. Le groupe de travail a pris note de la partie de l'Information récapitulative du Secrétariat (DT V.1 (2018-2)) traitant de ce sous-point ainsi que du document DT V.1.2 (2018-2).

#### **V.2 Mise à jour des documents de la Commission du Danube en matière de statistiques et d'économie**

115. Le groupe de travail a pris note de la partie de l'Information récapitulative du Secrétariat (DT V.2-V.4 (2018-2)) traitant de ce thème compte tenu de l'avis du Secrétariat au sujet d'une éventuelle actualisation desdits documents à l'avenir, vu les travaux en cours actuellement au sein d'organisations professionnelles internationales dans le domaine des statistiques des transports.

#### **V.3 Coopération internationale de la Commission du Danube dans le domaine des statistiques et de l'économie**

116. Le groupe de travail a pris note de la partie de l'Information récapitulative du Secrétariat (DT V.2-V.4 (2018-2)) traitant de ce thème.

117. Le Secrétariat a informé au sujet de la coopération internationale et des contacts de travail, notamment sur la ligne de la CEE-ONU, d'Eurostat et de la CCNR.
118. Le groupe de travail a soutenu l'avis du Secrétariat au sujet de l'opportunité de poursuivre et de renforcer à l'avenir les contacts de travail internationaux et la coopération dans le domaine de l'analyse économique et statistique.

#### **V.4 Publications en matière de statistiques et d'économie**

##### **V.4.1 Annuaire statistique de la Commission du Danube pour 2014-2017**

##### **V.4.2 Recueil d'informations sur les taxes, tarifs, droits et impôts perçus dans la navigation danubienne – mise à jour**

##### **V.4.3 Recueil de documents en matière de statistiques et d'économie**

119. Le groupe de travail a pris note de la partie de l'Information récapitulative du Secrétariat (DT V.2-V.4 (2018-2)) traitant de cette question.
120. Le Secrétariat a informé le groupe de travail au sujet de ce qui suit :
- les travaux se poursuivaient en ce qui concernait la préparation des *Annuaire statistique pour 2014-2017*, ce qui est partiellement reflété dans les « Statistiques de la navigation danubienne » en 2014-2015 et en 2015-2016 respectivement (cf. le site Internet de la CD), ainsi que dans le document « Statistiques de la navigation danubienne en 2016-2017 (*version de travail, septembre 2018*) » (DT V.1.1 (2018-2)), compte tenu des informations complémentaires exposées ci-dessus au point V.1.1 ;
  - l'Annuaire statistique de la Commission du Danube pour 2013 avait été publié sur CD-Rom, remis aux délégations lors de la présente séance du groupe de travail et remis également à l'imprimerie pour être publié sur papier ;
  - le Recueil d'informations sur les taxes, tarifs, droits et impôts perçus dans la navigation danubienne sera mis à jour compte tenu de nouvelles informations reçues d'ores et déjà de l'Autriche ainsi que, éventuellement, lors de la réception de renseignements d'autres pays ;

- de nouvelles informations pour la préparation d'une édition mise à jour du Recueil de documents de la Commission du Danube en matière de statistiques et d'économie ne sont pas disponibles pour le moment, toutefois elles surviendront probablement tel qu'il a été noté au point V.2.

121. Le groupe de travail a soutenu l'appel adressé par le Secrétariat aux autorités compétentes des pays membres au sujet de la mise à disposition en temps requis et dans un volume aussi complet que possible de données et d'informations statistiques indispensables pour l'accomplissement du Plan de travail de la CD en ce qui concerne les questions susmentionnées.

## **V.5 Observation du marché de la navigation danubienne**

### **Coopération avec la CCNR en ce qui concerne l'élaboration d'une publication commune en matière d'observation du marché de la navigation intérieure européenne**

122. Le groupe de travail a pris note d'une Information du Secrétariat sur le thème « Observation du marché de la navigation danubienne : premier semestre de 2018 » (DT V.5 (2018-2)) ainsi que d'une présentation du Secrétariat au sujet des résultats préliminaires du travail de la flotte danubienne à l'issue de 9 mois de 2018 compte tenu des conditions nautiques difficiles survenues sur le Danube suite à des basses-eaux critiques.
123. Le Secrétariat a commenté divers aspects de l'état du marché de la navigation danubienne en 2018 par rapport aux années 2003, 2011 et 2015 analogues quant aux conditions de la navigation tout en posant une série de questions relatives aux prévisions en ce qui concernait les transports de marchandises et de passagers d'ici fin 2018.
124. Le Secrétariat a exposé au groupe de travail sa position en ce qui concernait la coopération avec la CCNR en matière d'observation du marché de la navigation intérieure européenne à la lumière de l'Arrangement administratif établissant un cadre de coopération entre le Secrétariat de la Commission du Danube et la Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne (*DG MOVE*) (DT V.5.1 (2018-2)).

125. Le Secrétariat a communiqué qu'en 2018 trois comptes-rendus au sujet de l'état du marché des transports avaient été expédiés à la CCNR :
- résultats de 9 mois de 2017 ;
  - résultats de 2017 ;
  - résultats du premier trimestre de 2018.

Les données les plus importantes de ces comptes-rendus ont été considérées dans des publications pertinentes de la CCNR en matière d'observation du marché de la navigation intérieure européenne (« *Market Observation* »).

126. Sur accord du groupe de travail, le Secrétariat enverra le document DT V.5 (2018-2) à la CCNR en tant qu'information fondamentale au chapitre « Bassin du Danube » dans la publication planifiée « *Market Observation* » (résultats du degré d'activité du marché de la navigation intérieure européenne au cours du premier semestre de 2018).
127. L'Ingénieur en chef du Secrétariat a relevé l'existence d'un avis positif de la CCNR en ce qui concernait la coopération des deux commissions visant la rédaction d'une publication commune portant sur l'observation du marché de la navigation intérieure européenne.
128. Le groupe de travail a noté des faits d'une utilisation pratique des documents de la CD en matière d'observation du marché de la navigation danubienne et a remercié le Secrétariat du travail accompli.

## **VI. PROJETS**

### **VI.1 CD en tant que partenaire de projets**

#### **VI.1.1 *Grant Agreement* entre le Secrétariat de la CD et la *DG MOVE***

129. Le Secrétariat a informé au sujet du fait que le Rapport sur l'état des choses dressé en juillet 2018 avait été adopté par la Commission européenne et que les projets énumérés dans le *Grant Agreement* se déroulaient selon le plan. De la part de la Commission européenne l'ordre de transfert de la dernière tranche du montant de la subvention avait été donné.
130. Le groupe de travail a pris note de l'information présentée par le Secrétariat.

### **VI.1.2 DANTE**

131. Cf. le point IV.5 de l'Ordre du jour.

### **VI.1.3 Autres**

132. Le Secrétariat a informé au sujet de sa participation au projet *DTP GRENDEL*. Ledit projet a été lancé le 1<sup>er</sup> juin 2018 et le 30 août dernier à Constanța (Roumanie) a eu lieu sa manifestation de lancement.

133. Le groupe de travail a pris note de l'information présentée par le Secrétariat.

## **VI.2 CD en tant qu'observateur aux projets**

### **VI.2.1 FAIRway**

134. Le Secrétariat a présenté une brève information orale au sujet de la mise en œuvre du projet *FAIRway*. Le *4th Advisory Committee* s'est tenu à Vienne le 9 octobre 2018. A été souligné la réalisation du Plan général de reconstruction et d'entretien technique du chenal du Danube et de ses affluents navigables. Ce document sera présenté à la Réunion ministérielle des Etats danubiens laquelle se tiendra le 3 décembre 2018 pendant la présidence de l'Autriche.

### **VI.2.2 STREAM**

### **VI.2.3 Danube Sediment Transport**

### **VI.2.4 Danube Skills**

### **VI.2.5 Green Danube**

## **VII. DIVERS**

### **VII.1 Liste des missions pour 2019**

135. Le groupe de travail a examiné le projet de « Liste à titre d'orientation de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations, conférences et réunions internationales en 2019 » (DT VII.1 (2018-2)), y a fait porter plusieurs modifications et la transmet au groupe de travail pour les questions juridiques et financières en

vue de sa soumission ultérieure à la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube en vue d'approbation.

## **VII.2 Liste des publications de la Commission du Danube prévues pour 2019**

136. Le groupe de travail a examiné la partie le concernant du projet de « Liste des publications de la Commission du Danube prévues pour 2019 » (DT VII.2 (2018-2)) et la transmet au groupe de travail pour les questions juridiques et financières en vue de sa soumission ultérieure à la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube en vue d'approbation.

## **VII.3 Projet de document « Directions stratégiques de l'activité de la Commission du Danube »**

137. Le Secrétariat a informé au sujet du projet de document source à examiner sous le titre « Directions stratégiques de l'activité de la Commission du Danube » (diffusé par la lettre N° CD 148/VII-2018).
138. Lors de leurs séances du printemps 2018, le groupe de travail pour les questions techniques et le groupe de travail pour les questions juridiques et financières avaient examiné partiellement ce document. Le Secrétariat a présenté les avis des autorités compétentes de l'Autriche et de l'Ukraine sur ce thème.
139. Il a été souligné qu'une partie des propositions contenues dans le document était juridiquement et techniquement très complexe ; suite à ce fait, le groupe de travail a estimé opportun d'adopter la proposition du Secrétariat de créer un groupe *ad hoc* pour l'élaboration de directions stratégiques de l'activité de la CD.

## **VII.4 Initiative du Secrétariat visant l'établissement d'un Plan de développement du Danube pour augmenter le volume des transports de marchandises**

140. Le Secrétariat a soumis l'initiative d'établir une coopération avec des établissements financiers internationaux de développement sur le thème « intégration des transports sur le Danube (navigation) dans des chaînes logistiques internationales ». Il est envisagé de conduire une étude sur le thème « Plan de développement du Danube pour augmenter le volume des

transports de marchandises ». Le processus d'insertion d'amendements dans la Directive sur les transports combinés (92/106 CEE) en 2019 constitue un facteur positif pour l'initiative du Secrétariat.

141. Le Secrétariat a rappelé que par une Décision de la 75<sup>e</sup> session adoptée le 14 décembre 2010 avait été approuvé un paquet de propositions de la Commission du Danube à titre de contribution de la Commission du Danube à l'élaboration de la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube, lequel a été envoyé à la Commission européenne. La Conférence ministérielle internationale pour les transports nautiques intérieurs tenue en avril 2018 à Wrocław a adopté une Déclaration spéciale reflétant des problèmes généraux de la navigation intérieure, tels que la nécessité de son intégration efficace dans les corridors de transport multimodaux. La Commission européenne souhaite voir vers 2030 le corridor Rhin-Danube pleinement multimodal, c'est pourquoi il existe la nécessité d'un soutien de toutes les parties intéressées.
142. Le Secrétariat a présenté une revue de la pratique de pointe dans les transports nautiques européens (service de transports *Contargo* et exemple d'utilisation de la biomasse, notamment en liaison avec le projet *ENERGY BARGE*, traitant de l'utilisation durable de l'énorme potentiel d'énergie « verte » dans la région du Danube et de l'augmentation de la sécurité énergétique et de l'efficacité des pays danubiens).
143. La délégation de Slovaquie a déclaré qu'elle n'était pas mandatée pour examiner ni les « Directions stratégiques de l'activité de la Commission du Danube », ni l'initiative du Secrétariat visant l'établissement d'un Plan de développement du Danube pour augmenter le volume des transports de marchandises, car lesdits documents n'avaient été diffusés qu'à la veille de la séance et les autorités compétentes de Slovaquie n'ont pas eu le temps pour les considérer.
144. Le président du groupe de travail a proposé d'utiliser des documents élaborés par le groupe d'experts de la Commission du Danube pour la politique nautique 2008-2013 en tant que base pour préparer un document à élaborer suite à l'initiative du Secrétariat. Il a également proposé de préparer un business-plan et tant que plate-forme pour des pourparlers avec des organisations financières internationales.

145. Le groupe de travail a salué cette initiative et a estimé opportun que le Secrétariat, en tant que premier pas, établisse en 2019 des contacts avec des organisations financières internationales ainsi qu'avec d'autres établissements appropriés dans le but d'élaborer une étude sur le thème « Plan de développement du Danube pour augmenter le volume des transports de marchandises ».

\* \*

\*

146. Le groupe de travail propose à la Quatre-vingt-onzième session d'adopter le projet de Décision suivant :

## II.

« Ayant examiné les points ... de l'Ordre du jour concernant les questions techniques, ainsi que le Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (*16-19 octobre 2018*) (doc. CD/SES 91/...),

La Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube DECIDE :

1. De prendre note du Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts CEVNI/DFND (*15 octobre 2018*) (doc. CD/SES 91/...);
2. De prendre note du Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts en matière d'hydrotechnique (*18-19 septembre 2018*) (doc. CD/SES 91/...);
3. D'approuver le Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (*16-19 octobre 2018*) (doc. CD/SES 91/...). »

\* \*

\*

147. Le Président a rappelé les recommandations du groupe de travail pour la modernisation de la structure interne et des méthodes de travail du Secrétariat de la Commission du Danube, à savoir : réduire le volume des rapports, renoncer à y citer des documents de travail et n'y inclure que des

conclusions des décisions adoptées et des questions relatives aux discussions, en reflétant le processus de ces dernières, ainsi que les diverses déclarations des pays membres, suite à leurs sollicitations.

\*

\*

\*

148. Le groupe de travail soumet le présent Rapport à la Quatre-vingt-onzième session de la Commission du Danube en vue d'approbation.

R A P P O R T

sur les résultats de la réunion du groupe d'experts  
en matière d'hydrotechnique

1. Le groupe d'experts en matière d'hydrotechnique a tenu les 18 et 19 septembre 2018 une réunion convoquée en vertu de la Section C du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 30 juin 2018 jusqu'à la 92<sup>e</sup> session (doc. CD/SES 90/25).
2. Ont pris part à la réunion des experts d'Autriche, de Bulgarie, de la République de Moldova, de Roumanie, de Russie, de Serbie, de Slovaquie et d'Ukraine (*la Liste des participants figure en Annexe\**).
3. De la part du Secrétariat de la Commission du Danube ont participé à la réunion : le Directeur général du Secrétariat M. P. Margić, l'Ingénieur en chef M. H. Schindler, les Adjointes au Directeur général MM. P. Souvorov et A. Stemmer, ainsi que les conseillers(ères) MM. I. Matics, S. Tsrnakliyski, P. Čáky, D. Trifunović, Mme I. Smirnova, M. F. Zaharia et Mme O. Rotaru.
4. Mme V. Oganessian (Ukraine) a été élue présidente de la réunion. M. G. Kusebauch (Autriche) a été élu vice-président de la réunion.
5. La réunion a adopté l'Ordre du jour suivant :
  1. **Plan général des grands travaux visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube**  
Mise à jour du document CD/SES 77/10.
    - 1.1 Soumission de projets des pays danubiens et des administrations fluviales spéciales visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube – présentations des pays danubiens

---

\* Se trouve dans les Archives de la Commission du Danube.

## **2. Conditions de la navigation sur des secteurs critiques**

### *2.1 Good Navigation Status*

## **3. Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2013-2016**

Préparation et rédaction de documents.

## **4. Banque de données pour des renseignements hydrologiques, hydrométriques et statistiques**

Mise en place et en fonction d'une banque de données pan-danubienne.

## **5. Etiage navigable et de régularisation et haut niveau navigable par principales stations hydrométriques sur le Danube pour la période 1991-2020**

## **6. Impact des changements climatiques sur la navigation intérieure**

Observation des forums et projets internationaux en la matière.

## **7. Publications**

Préparation et rédaction des documents suivants :

7.1 Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2013-2016

7.2 Profil en long du Danube

7.3 Album des ponts sur le Danube

7.4 Album des secteurs critiques – goulets d'étranglement sur le Danube

## **8. Divers**

\*

\*

\*

Sur les divers points de l'Ordre du jour ont été obtenus les résultats suivants :

**Au point 1) de l'Ordre du jour - Plan général des grands travaux visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube. Mise à jour du document CD/SES 77/10.**

1.1 Soumission de projets des pays danubiens et des administrations fluviales spéciales visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube – présentations des pays danubiens

6. Le Secrétariat a communiqué que la version mise à jour du « Plan des grands travaux visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube » (doc. CD/SES 77/10) d'après l'état d'avril 2018 a été publiée sur le site Internet de la CD.
7. Jusqu'au début de la réunion, de nouvelles propositions ou précisions traitant du « Plan des grands travaux.... » n'ont pas été reçues des pays membres de la CD.
8. Le Secrétariat a informé au sujet de l'état des conditions nautiques sur le Danube en juillet et en août 2018 par rapport avec les périodes analogues de basses-eaux critiques ayant eu lieu en 2003, 2011 et 2015.
9. A ce propos, l'Ingénieur en chef du Secrétariat a témoigné sa reconnaissance aux collègues de Bulgarie lesquels, suite à des mesures adoptées en temps requis ont été à même d'assurer de bonnes conditions pour la navigation pendant cette période sur leur secteur de Danube.
10. La délégation de Bulgarie a communiqué qu'une présentation traitant de l'exécution de travaux visant l'amélioration des conditions de navigation sur le secteur bulgare de Danube en 2018 et de travaux planifiés pour 2019 avait été remise au Secrétariat. Cette présentation sera publiée sur le site Internet de la CD.

11. La délégation de Russie a relevé qu'actuellement dans la Fédération de Russie étaient réalisés les suivants grands projets d'infrastructure visant l'obtention des gabarits recommandés du parcours navigable et la modernisation des ouvrages hydrotechniques :
- construction de la centrale hydraulique de Bagaevsk sur le Don ;
  - construction du nœud hydraulique de basse retenue de Nijni-Novgorod sur la Volga ;
  - construction du deuxième sas de l'écluse de la centrale hydraulique de Nijni-Svirsk sur le Svir.

La délégation de Russie s'est également déclarée prête à livrer une présentation au sujet de ces travaux lors de suivante réunion du groupe d'experts.

12. La réunion d'experts a pris note de ces informations.

## **Au point 2) de l'Ordre du jour - Conditions de la navigation sur des secteurs critiques**

### *2.1 Good Navigation Status*

13. L'Ingénieur en chef du Secrétariat a informé au sujet de l'actuel état des choses en ce qui concernait le projet *Good Navigation Status (GNS)*. Les résultats de ce projet de la Commission européenne relatifs à la précision du terme *GNS* avaient été publiés en janvier 2018 déjà.

Par la suite, il a informé au sujet de la mise en marche du groupe de correspondance auquel, dans le contexte du réseau de la navigation intérieure *TEN-T*, pouvaient participer tous les Etats membres de l'UE, ainsi que toutes les commissions fluviales européennes.

Ledit groupe de correspondance a tenu sa première réunion le 18 juin 2018, a élu son président dans la personne de M. Ivo ten Broeke (Pays-Bas) et a approuvé des *Terms of Reference* communs. Les travaux de ce groupe, lesquels se poursuivront le 26 novembre 2018 à Bruxelles devaient mener à la mi-2019 à la création d'une proposition visant l'adaptation de la Directive *TEN-T*, laquelle sera soumise par la suite à un large débat.

14. La réunion d'experts a pris note de ces informations en manifestant un vif intérêt à l'égard de l'évolution future des événements dans ce domaine.

**Au point 3) de l'Ordre du jour** - **Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2013-2016.** Préparation et rédaction de documents.

15. Le Secrétariat a informé au sujet du fait que le Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2013 était prêt et sera remis à l'imprimerie. Le Secrétariat a communiqué également que par les lettres N° CD 131/VI-2018 du 26 juin 2018 et CD 178/IX-2018 du 7 septembre 2018, les pays membres avaient été informés du fait que les matrices pour le recueil des données pour le Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2014, 2015 et 2016, lesquelles avaient été élaborées par le Secrétariat en conformité avec les paragraphes 70 et 71 du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (17-20 octobre 2017) (doc. CD/SES 89/12), avaient été publiées sur le site Internet de la Commission du Danube dans la section « Documents électroniques ». Les autorités compétentes des pays danubiens pouvaient commencer à remplir ces matrices.
16. La réunion d'experts a pris note de ces informations.

**Au point 4) de l'Ordre du jour** - **Banque de données pour des renseignements hydrologiques, hydro-métriques et statistiques.** Mise en place et en fonction d'une banque de données pan-danubienne.

17. L'Ingénieur en chef du Secrétariat a informé au sujet de l'état actuel des travaux en ce qui concernait la banque de données. Il a fait savoir qu'un séminaire de formation des experts des Etats membres de la CD s'était tenu, lors duquel les possibilités du système et les méthodes de transmission de données avaient été démontrées aux experts.
18. Vu la restriction de l'accès au système par le biais de mots de passe, il s'est avéré que jusqu'à présent seul des experts peu nombreux étaient entrés dans le système. Le Secrétariat a appelé à franchir la barrière empêchant l'utilisation du système et a déclaré que toute amélioration de la fonctionnalité était directement liée avant toute chose à la réception de réactions de la part des usagers.
19. Le Secrétariat avait mis en place sur le site Internet de la CD un forum d'utilisateurs lequel permettait de réaliser la communication par la voie la

plus courte. A ce propos, la délégation d'Autriche a déclaré qu'elle se réjouissait vivement de la réaction rapide du Secrétariat aux questions survenues.

20. En tant que pas suivant, le Secrétariat s'occupera du thème « Etablissement de rapports ». A cet égard, aux frais des fonds de la subvention de l'UE sera acquis un module spécial lequel permettra de créer des matrices de rapports pour des publications, par exemples pour des annuaires. Un séminaire spécial de formation avait eu déjà lieu par l'intermédiaire d'une communication en ligne avec un sous-traitant.
21. La réunion d'experts a pris note de cette information et a appelé les experts des Etats membres de la CD à participer activement au processus d'établissement et à utiliser les portails et les forums Internet disponibles.

**Au point 5) de l'Ordre du jour - Etiage navigable et de régularisation et haut niveau navigable par principales stations hydrométriques sur le Danube pour la période 1991-2020**

22. Le Secrétariat a informé au sujet du fait que jusqu'au début de la réunion, des propositions traitant de ce point de l'Ordre du jour n'avaient pas été reçues des pays membres de la CD.
23. La réunion d'experts a pris note de ces informations et suite à des discussions, a décidé de garder ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour que le Secrétariat prépare un projet de propositions en vue du complètement de cette publication.

**Au point 6) de l'Ordre du jour - Impact des changements climatiques sur la navigation intérieure.** Observation des forums et projets internationaux en la matière.

24. Le Secrétariat a fait savoir que dans le cadre du projet IMPREX (Améliorer les prévisions et la gestion des extrêmes hydrologiques <http://www.imprex.eu/>), dans le secteur „Transport”, il n'existait pas de nouvelles informations relatives aux transports par voie navigable.

25. Le Secrétariat a également communiqué que les 27 et 28 mars 2018 à Belgrade avait eu lieu un Séminaire traitant de l'adaptation aux changements climatiques – 2018, organisé par la Commission internationale pour la protection du Danube (CIPD). Le conseiller pour les questions d'exploitation et d'écologie du Secrétariat de la CD y a participé. Des informations relatives à ce séminaire avaient été diffusées aux pays membres par la lettre N° CD 123/VI-2018 du 13 juin 2018.
26. La délégation d'Autriche a informé au sujet du fait que sur la base de l'expérience acquise notamment cet été, entre autres pendant les basses-eaux, à l'aide de l'Université technique de Vienne seront vérifiées et réélaborées les prévisions actuelles relatives aux basses-eaux.
27. La réunion d'experts a pris note de ces communications.

**Au point 7) de l'Ordre du jour - Publications**

Préparation et rédaction des documents suivants :

**7.1 Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2013-2016**

28. Cf. section du Rapport relative au point 3 de l'Ordre du jour.

**7.2 Profil en long du Danube**

29. Le Secrétariat a informé qu'il avait complété le projet de « Profil en long du Danube » en conformité avec les propositions soumises lors de la précédente réunion du groupe d'experts. Ce document se trouvait sur le site Internet de la CD dans la section « Documents électroniques ».
30. La délégation d'Autriche a proposé de compléter le projet susmentionné par des renseignements relatifs au système de hauteurs normales auxquelles se réfèrent les données des divers secteurs de Danube et a également proposé au Secrétariat d'adresser par écrit aux autorités compétentes des pays membres de la CD une question relative à l'éventualité de convertir les données par rapport au niveau d'une seule mer.
31. Les délégations de la République de Moldova et d'Ukraine ont soutenu la proposition de l'Autriche.

### **7.3 Album des ponts sur le Danube**

32. Le Secrétariat a fait savoir que les travaux en vue de la préparation du projet de l'Album des ponts sur le Danube en conformité avec les propositions soumises lors de la précédente réunion du groupe d'experts n'étaient pas finalisés pour le moment. Le Secrétariat fera de son mieux pour présenter le projet de cette publication lors de la prochaine réunion.
33. La réunion d'experts a pris note de ces informations.

### **7.4 Album des secteurs critiques – goulets d'étranglement sur le Danube**

34. Le Secrétariat a informé que cette publication était étroitement liée aux résultats du projet *GNS*. Indépendamment de la finalisation de ce projet, le processus de l'établissement de la définition du terme *GNS* était toujours en cours. D'ici la solution à l'ensemble des questions liées à cette problématique, la préparation d'un projet de cette publication avait été suspendue.
35. Le Secrétariat a également communiqué que jusqu'au début de la réunion il n'avait pas reçu des pays membres de la CD de nouvelles propositions traitant de ce point de l'Ordre du jour.
36. La réunion d'experts a pris note de ces informations.

### **Au point 8) de l'Ordre du jour - Divers**

37. La délégation de Russie a posé une question au sujet de l'opportunité de dresser le document « Directions stratégiques de l'activité de la Commission du Danube ».
38. La présidente de la réunion a expliqué que le projet de ce document avait été diffusé par le Secrétariat aux pays membres de la CD et que l'Ukraine avait envoyé ses propositions au sujet de ce projet. De l'avis de la présidente, ledit document ne constituait pas l'objet des débats du groupe d'experts en matière d'hydraulique ; il relevait de l'ordre du jour du groupe de travail pour les questions juridiques et financières.

39. La délégation d'Ukraine a rappelé une fois de plus que les propositions de l'Ukraine relatives au projet de document « Directions stratégiques de l'activité de la Commission du Danube » constituaient la réaction de ses autorités compétentes à la sollicitation du Secrétariat suite aux résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques. Pour cette raison, la délégation d'Ukraine considérait l'examen de cette question à la réunion du groupe d'experts en matière d'hydraulique inopportun et non-conforme à l'ordre du jour.

\* \*

\*

40. Le groupe d'experts a proposé de tenir la prochaine réunion les 13 et 14 mars 2019 et d'inscrire à son Ordre du jour préliminaire les points suivants :

**1. « Plan général des grands travaux visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrauliques et autres recommandés sur le Danube »**

Mise à jour du document CD/SES 77/10.

- 1.1 Soumission de projets des pays danubiens et des administrations fluviales spéciales visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrauliques et autres recommandés sur le Danube – présentations des pays danubiens

**2. Conditions de la navigation sur des secteurs critiques**

2.1 *Good Navigation Status*

**3. Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2014-2016**

Préparation et rédaction de documents.

**4. Banque de données pour des renseignements hydrologiques, hydrométriques et statistiques**

Mise en place et en fonction d'une banque de données pan-danubienne.

**5. Etiage navigable et de régularisation et haut niveau navigable par principales stations hydrométriques sur le Danube pour la période 1991-2020**

## **6. Impact des changements climatiques sur la navigation intérieure**

Observation des forums et projets internationaux en la matière.

## **7. Publications**

Préparation et rédaction des documents suivants :

7.1 Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2014-2016

7.2 Profil en long du Danube

7.3 Album des ponts sur le Danube

7.4 Album des secteurs critiques – goulets d'étranglement sur le Danube

## **8. Divers**

\*

\*

\*

41. La réunion d'experts en matière d'hydrotechnique soumet le présent Rapport au groupe de travail pour les questions techniques (*16-19 octobre 2018*) en vue d'examen.

### **III**

#### **AUTRES DOCUMENTS**

**DE LA QUATRE-VINGT-ONZIEME SESSION**

**DE LA COMMISSION DU DANUBE**







COMMISSION DU DANUBE  
Quatre-vingt-onzième session

Annexe 1 au doc. CD/SES 91/7

Budget  
pour 2019  
Budget ordinaire  
DEVIS DES DEPENSES  
(EUR)

Article	Titre	Changement de mandat (8 cas)						Explication de la différence	
		2017		2018		2019			Ecart par articles du budget 2019 des données du budget 2018
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Réalisé	Valeur nominale (+/-)		
2.6.1	<b>Appointements des fonctionnaires</b>								
2.6.1.1	Traitements de base	563 832,00	563 832,00	574 008,00		600 041,00			
2.6.1.2	Primes pour ancienneté de service	74 842,00	74 842,00	95 695,00		51 240,00			
2.6.1.3	Primes linguistiques								
2.6.1.4	Allocations pour enfants	38 076,00	38 100,00	43 842,00		34 200,00			
2.6.1.5	Subsides pour naissance, décès, invalidité permanente								
	<b>TOTAL</b>	<b>676 750,00</b>	<b>676 774,00</b>	<b>713 545,00</b>		<b>685 481,00</b>	<b>-28 065,00</b>	<b>-3,99%</b>	
2.6.2	<b>Appointements et charges sociales des employés</b>								
2.6.2.1	Appointements de base	463 824,00	463 434,00	472 176,00		472 176,00			
2.6.2.2	Primes pour ancienneté de service	33 744,00	33 692,00	35 970,00		36 504,00			
2.6.2.3	Primes linguistiques	74 508,00	70 547,00	75 078,00		76 392,00			
2.6.2.4	Travail supplémentaire								
2.6.2.5	Interprétation supplémentaire	8 974,00	8 974,00	1 777,00					
2.6.2.6	Récompenses matérielles	43 000,00	41 304,91	37 500,00		28 000,00			
2.6.2.7	Assurances sociales								
	<b>TOTAL</b>	<b>624 050,00</b>	<b>617 951,91</b>	<b>622 501,00</b>		<b>613 072,00</b>	<b>-9 429,00</b>	<b>-1,51%</b>	

Article	Titre	2017		2018	2019	Écarts par articles du budget 2019 des données du budget 2018		Explication de la différence
		Prévu	Réalisé			Valeur nominale (+/-)	%	
2.6.3	<b>Frais d'administration</b>	7 500,00	7 499,17	7 500,00	7 500,00			<i>Papier, cartouches d'imprimante, papeterie</i>
2.6.3.1	Fournitures de bureau et de dessin technique							
2.6.3.2	Imprimés	500,00	138,82	500,00	500,00			
2.6.3.3	Frais de poste, télégramme, téléphone, téléfax	8 000,00	6 705,56	6 800,00	6 000,00	-800,00	-11,76%	
2.6.3.4	Loyer de l'immeuble-siège	46 360,00	46 360,00	46 360,00	45 360,00	-1 000,00	-2,16%	<i>En fonction du taux</i>
2.6.3.5	Loyer des appartements des fonctionnaires	87 100,00	88 771,67	89 600,00	100 592,00	10 992,00	12,27%	<i>CM, voir Annexe 9</i>
2.6.3.6	Chauffage de l'immeuble-siège	18 140,00	15 280,62	15 000,00	13 000,00	-2 000,00	-13,33%	<i>Suite au remplacement dans l'immeuble de l'ancien système de chauffage, des économies sont attendues</i>
2.6.3.8	Electricité et gaz dans l'immeuble-siège	5 465,00	5 426,27	5 465,00	4 900,00	-565,00	-10,34%	
2.6.3.10	Entretien et réparations dans l'immeuble-siège	8 000,00	5 324,78	8 000,00	8 000,00			
2.6.3.12	Réparation des objets d'inventaire dans l'immeuble-siège	10 000,00	9 917,24	10 000,00	9 000,00	-1 000,00	-10,00%	
2.6.3.13	Réparation des objets d'inventaire dans les appartements des fonctionnaires				1 200,00	1 200,00		<i>CM, voir Annexe 9</i>
2.6.3.14	Acquisition d'objets d'inventaire de petite valeur	700,00	507,51	700,00	700,00			
2.6.3.15	Entretien et réparation des automobiles	8 000,00	4 703,83	7 000,00	7 000,00			
2.6.3.16	Assurances des biens	3 600,00	3 591,19	3 600,00	3 600,00			
2.6.3.17	Frais divers	1 000,00	609,97	1 000,00	1 000,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>204 365,00</b>	<b>194 836,63</b>	<b>201 525,00</b>	<b>208 352,00</b>	<b>6 827,00</b>	<b>3,39</b>	
2.6.4	<b>Missions, déplacements et congés des fonctionnaires</b>							
2.6.4.1	<b>Missions</b>							
2.6.4.1.1	Voyage	10 800,00	9 850,01	20 280,00	21 189,00	909,00	4,48%	
2.6.4.1.2	Allocations journalières	8 500,00	7 270,10	6 660,00	7 367,00	707,00	10,62%	<i>voir Annexes 4 et 5</i>
2.6.4.1.3	Logement	10 400,00	8 456,04	9 880,00	10 559,00	679,00	6,87%	

Article	Titre	2017		2018	2019	Ecart par articles du budget 2019 des données du budget 2018		Explication de la différence
		Prévu	Réalisé			Valeur nominale (+/-)	%	
	<b>2.6.4.2 Déplacements</b>							
2.6.4.2.1	Voyage				25 578,00	25 578,00		
2.6.4.2.2	Subsides				79 237,00	79 237,00		CM, voir Annexe 9
2.6.4.2.3	Allocations journalières				21 956,00	21 956,00		
	<b>2.6.4.3 Congés</b>							
2.6.4.3.1	Voyage des fonctionnaires partant en congé	10 781,00	5 739,21	8 000,00	17 210,00	9 210,00	115,13%	CM
2.6.4.3.2	Subsides de congé	23 493,00	23 493,00	24 208,00	291,00	291,00	1,22%	
	<b>TOTAL</b>	<b>63 974,00</b>	<b>54 808,46</b>	<b>68 737,00</b>	<b>207 304,00</b>	<b>138 567,00</b>	<b>201,6%</b>	
2.6.5	Edition des publications de la Commission	7 200,00	6 692,14	13 484,00	3 800,00	-9 684,00	-71,82%	voir Annexe 6
2.6.6	Déroulement et service des sessions et des réunions	35 500,00	35 390,64	34 450,00	45 200,00	10 750,00	31,20%	voir Annexe 8
2.6.7	Achat de livres et d'autres publications	1 000,00	995,94	1 000,00	1 000,00			Revenus spécialisés, textes de loi, bulletin de presse hongrois
2.6.8	Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport	11 140,00	11 127,21	24 500,00	13 200,00	-11 300,00	-46,12%	voir Annexe 7
2.6.9	Achat de vêtements de travail							
2.6.10	Service médical	58 000,00	57 691,34	73 000,00	76 100,00	3 100,00	4,25%	CM et augmentation du salaire minimum en Hongrie
2.6.11	Frais de représentation	3 600,00	1 192,27	3 600,00	4 000,00	400,00	11,11%	CM
2.6.12	Fonds culturel	1 000,00	721,19	1 000,00	1 000,00			
2.6.13	Versements aux organisations internationales							
2.6.14	Différences de cours		4 615,51					
2.6.15	Frais bancaires	11 000,00	10 983,85	11 600,00	12 000,00	400,00	3,45%	Taxe de transaction et frais relatifs aux comptes pour les projets en augmentation
2.6.16	Taxe sur la valeur ajoutée							
2.6.17	Interprétation supplémentaire							
2.6.20	Frais pour la tenue des réunions du Comité préparatoire	616,00		616,00	616,00			
2.6.21	Frais pour la tenue des manifestations jubilaires			6 538,00				
	<b>TOTAL</b>	<b>1 698 195,00</b>	<b>1 673 780,99</b>	<b>1 776 096,00</b>	<b>1 871 125,00</b>	<b>101 567,00</b>	<b>5,7%</b>	



à l'article 2.6.1

**TRAITEMENTS DE BASE DES FONCTIONNAIRES**

	<i>en euros</i>
Directeur général du Secrétariat.....	4.968,00
Ingénieur en chef .....	4.694,00
Adjoint au Directeur général .....	4.694,00
Conseiller .....	4.112,00

à l'article 2.6.2

**APPOINTEMENTS DE BASE DES EMPLOYES**

	<i>en euros</i>
Interprète .....	3.066,00
Interprète-archiviste .....	2.638,00
Comptable-caissier .....	2.424,00
Rédacteur-correcteur .....	2.186,00
Technicien en graphisme informatique .....	2.186,00
Secrétaire .....	2.104,00
Dactylographe .....	1.771,00
Gérant d'immeuble-économe .....	1.771,00
Technicien-polycopiste-bibliothécaire .....	1.687,00
Chauffeur .....	1.652,00
Portier .....	1.367,00
Femme de service .....	1.225,00

à l'article 2.6.4.1

**LISTE A TITRE D'ORIENTATION**

**de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la  
Commission du Danube aux travaux d'organisations,  
conférences et réunions internationales en 2019**

Il est prévu que des membres du Secrétariat participent aux manifestations internationales suivantes :

**I. Point de destination Genève**

1. Comité des transports intérieurs de la CEE-ONU
2. Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3 CEE-ONU)
3. Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3 CEE-ONU)
4. Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'ADN (TRANS/WP.15/AC.2 CEE-ONU)
5. Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6 CEE-ONU)
6. Groupe d'experts de la CEE-ONU sur le CEVNI

**II. Point de destination Strasbourg**

1. Sessions de la CCNR
2. Rencontre des directions de la CD et de la CCNR consacrée aux questions de la navigation intérieure européenne

**III. Point de destination Luxembourg**

1. Séances du groupe de travail EUROSTAT (Luxembourg) CD, CCNR, ITF pour les statistiques du transport intérieur comprenant *EUROSTAT WWT-WG, EUROSTAT Coord. Group for Statistics of Transport*

#### **IV. Point de destination Zagreb**

1. Sessions de la CIBS
2. Pourparlers de coordination CIBS-CD

#### **V. Point de destination Vienne**

1. Sessions de la CIPD

#### **VI. Point de destination encore inconnu**

1. Réunion « Forum GIS Danube »
2. *Danube Information Services Conference - DISC'18*
3. Groupe de travail international « *Inland ECDIS* »
4. Groupe de travail international « *Inland ENC Harmonization Group* »
5. Conférences internationales en matière de navigation intérieure
6. Sessions plénières de la Commission de la Moselle (la destination peut changer)
7. Rencontre de coordination d'organisations internationales régionales
8. Séances de l'OCEMN dans le domaine des transports
9. Comité RAINWAT

#### **VII. Rencontres de consultation avec des autorités compétentes pour les transports des pays membres de la CD**

#### **VIII. Missions de service sur les projets DTP DANTE et GREDEL (financement préliminaire, par la suite remboursement des frais sur les fonds du projet et leur versement sur le budget de la CD)**

#### **IX. Missions imprévues (y compris les missions du Présidium)**

Pour les manifestations susmentionnées, le montant de **39.115,- euros** est mis à la disposition du Secrétariat de la Commission du Danube en 2019 sur instruction du Directeur général, et comprend les taxes de participation aux conférences et les primes d'assurance des personnes envoyées en mission.

**X. Missions dans le cadre de l'Arrangement actuel relatif à l'attribution de subventions de l'UE** (sont utilisés les fonds des subventions de l'UE)

1. Rencontres de coordination avec la CCNR / DG MOVE sur le thème de l'observation du marché, *pillar 4*
2. Participation aux sessions plénières et réunions des groupes de travail de CESNI
3. Rencontres consultatives à l'UE sur des questions dans le cadre des domaines prioritaires DP 1a, DP 11, etc. de l'*EUSTR* et le développement de la navigation intérieure européenne
4. Séances liées au programme NAIADES II / PLATINA de la Commission européenne
5. Séances du groupe de pilotage DG MOVE / Secrétariat de la CD dans le cadre de la réalisation de la subvention de l'UE (deux fois par an)
6. Séances sur la thématique RIS/SIF
7. Séances de coordination du projet *Fairway, pillar 1*
8. Journées TEN-T organisées chaque année par l'UE
9. Séances pour la création de METEET, dans le cadre de la subvention de l'UE, *pillar 3.2*
10. Séances liées au *GNS follow-up*
11. Séances dans le domaine de la Déclaration commune, dans le cadre de la subvention de l'UE, *pillar 3.1*

**XI. Missions liées à la participation à des projets** (sont utilisés les fonds provenant des budgets de ces projets)

1. Séances dans le cadre du projet *Green Danube* de l'UE (CERONAV)
2. Séances dans le cadre du projet *Sediment Management Danube* de l'UE
3. Séances dans le cadre du projet *Danube Skills* de l'UE
4. Séances dans le cadre du projet *STREAM*

*à l'article 2.6.4.1*

**INDEMNITES DE DEPLACEMENT**

Pays	Indemnité	Hôtel
	<i>en euros</i>	
Belgique	77,00	150,00
Bulgarie	48,00	110,00
Allemagne	76,00	118,00
France	77,00	150,00
Grande-Bretagne	77,00	142,00
Italie	70,00	134,00
Croatie	50,00	129,00
Luxemburg	61,00	95,00
République de Moldova	59,00	139,00
Pays-Bas	74,00	117,00
Autriche	72,00	119,00
Pologne	55,00	106,00
Roumanie	45,00	105,00
Russie	64,00	174,00
Serbie	60,00	107,00
Suisse	74,00	195,00
Slovaquie	64,00	99,00
Slovénie	60,00	120,00
République tchèque	61,00	109,00
Turquie	48,00	110,00
Ukraine	59,00	145,00

à l'article 2.6.5

**LISTE DES PUBLICATIONS DE LA COMMISSION DU DANUBE  
 PREVUES POUR 2019**

N°	Titre de la publication	Nombre d'exemplaires	Langue	Type de publication	Prix en euros
1.	Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube (DFND)		A F R	version électronique à télécharger	-
2.	Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2013		A F R	version électronique à télécharger	-
3.	Procès-verbaux de la 90 <sup>e</sup> session jubilaire de la CD		A F R	version électronique à télécharger	-
4.	Annuaire statistique pour 2014		A F R	version électronique à télécharger	-
5.	Procès-verbaux des sessions sous une forme actualisée à partir de la 74 <sup>e</sup> jusqu'à la 89 <sup>e</sup> session de la CD y compris		A F R	version électronique à télécharger	-
6.	Catalogue des publications de la Commission du Danube, 2017	35	A F R E	couverture flexible (par des moyens propres)	-

7.	Brochures de la CD		A F R E	couverture flexible, imprimerie	300
8.	Frais de web-hosting et de domain name		A F R E	Internet	300
9.	Frais imprévus pour les publications à l'article 2.6.5 « Edition des publications de la Commission »				1.200
10.	Versements annuels pour la licence de la banque de données				2.000
	<b>TOTAL</b>				<b>3.800</b>

à l'article 2.6.8

L I S T E

**d'objets d'inventaire dont l'achat est planifié en 2019**

<i>N°</i>	<i>Nom de l'objet d'inventaire, meuble</i>	<i>Coût en euros</i>
1.	Remplacement des parties hors d'usage du réseau d'ordinateurs	2.500
2.	Logiciels antivirus et autres, y compris l'actualisation de la version du logiciel financier	4.000
3.	Remplacement de meubles et d'équipements de travail, y compris dans la cuisine du 2 <sup>e</sup> étage	3.500
4.	Acquisition, montage et installation de placards et rayons métalliques pour la conservation de documents financiers	1.200
5.	Logiciels et moyens techniques pour l'informatisation de l'inventaire	2.000
	<b>TOTAL</b>	<b>13.200</b>

*à l'article 2.6.6/2.6.21*

**FRAIS DE DEROULEMENT DES SEANCES ET DES REUNIONS**  
**DE LA COMMISSION DU DANUBE**  
**en 2019**

*EUR*

<b>N°</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Date</b>	<b>Nombre de jours d'interprétation</b>	<b>Nombre de langues d'interprétation</b>	<b>Montant en euros (sans TVA)</b>
1.	Groupe d'experts pour les questions relatives à la protection du transport par voie navigable (GE PROTECTION)	février 2019 (2 jours)	1	3	1.800,-
2.	Groupe d'experts « Déchets provenant de l'exploitation des bateaux » (GE DECHETS)	6-7 mars 2018 (2 jours)	1	3	1.800,-
3.	Groupe d'experts en matière d'hydrotechnique (GE HYDRO)	13-14 mars 2019 (2 jours)	1	3	1.800,-
4.	Groupe d'experts en matière d'équipage et de personnel (GE PERSONNEL)	2-3 avril 2019 (2 jours)	1	3	1.800,-
5.	Séance du groupe de travail pour les questions techniques (GT TECH)	9-12 avril 2019 (4 jours)	2	3	3.600,-
6.	Séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (GT JUR/FIN)	14-17 mai 2019 (4 jours)	2	3	3.600,-

7.	92 <sup>e</sup> session de la CD	juin 2019 (1 jour)	1	3	1.800,-
8.	Groupe d'experts en matière d'hydrotechnique (GE HYDRO)	septembre 2019 (2 jours)	1	3	1.800,-
9.	10. Joint Statement follow-up Meeting	septembre 2019 (2 jours)	-	ENG.	4.500,-
10.	Séance du groupe de travail pour les questions techniques (GT TECH)	octobre 2019 (4 jours)	2	3	3.600,-
11.	Séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (GT JUR/FIN)	novembre 2019 (4 jours)	2	3	3.600,-
12.	93 <sup>e</sup> session de la CD	décembre 2019 (1 jour)	1	3	1.800,-
13.	Workshop WP 5.2 DTP GRENDEL (financement préliminaire)	1 jour	-	ENG.	2.500,-
14.	Manifestation finale DTP DANTE (financement préliminaire)	mai 2019 (1 jour)			3.000,-
15.	Service technique, frais d'organisation au cours des séances				4.200,-
16.	Frais de multiplication des documents des séances (XEROX WC7830 color)				4.000,-
	<b>TOTAL</b>	<b>32 jours de séance 14 séances</b>	<b>15 jours d'interprétation simultanée</b>		<b>45.200,-</b>

**LISTE DES FRAIS LIES AU REMPLACEMENT DU MANDAT**

EUR

		Article *	Article du budget	Planifié
<b>I. Versements aux fonctionnaires sortants</b>				
1	Indemnités de départ	52	2.6.4.2.2	44 321,00
2	Transmission des affaires (2 semaines)		2.6.1.1	22 541,00
3	Loyer des appartements (2 semaines)		2.6.3.5	4 120,00
4	Frais de voyage et de transport des bagages	51	2.6.4.2.1	13 109,00
5	Indemnités journalières	51	2.6.4.2.3	1 378,00
			<b>Total :</b>	<b>85 469,00</b>
<b>II. Versements aux fonctionnaires nouvellement nommés</b>				
1	Indemnités d'installation	12	2.6.4.2.2	34 916,00
2	Frais de voyage et de transport des bagages	12	2.6.4.2.1	12 469,00
3	Frais d'hôtel	34	2.6.4.2.3	19 200,00
4	Indemnités journalières	12	2.6.4.2.3	1 378,00
5	Subsides de congé (frais de voyage) pour les fonctionnaires du nouveau mandat	26	2.6.4.3.1	9 210,00
			<b>Total :</b>	<b>77 173,00</b>
<b>III. Autres dépenses</b>				
1	Frais de transport et transport d'objets d'inventaire		2.6.3.13	1 200,00
			<b>Total :</b>	<b>1 200,00</b>
<b>Montant I. + II. + III.</b>			<b>Total :</b>	<b>163 842,00</b>
Frais moyens pour le remplacement d'un fonctionnaire				<b>14 895,00</b>

\* Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires de la Commission du Danube

**ORDRE DU JOUR A TITRE D'ORIENTATION**  
**de la Quatre-vingt-douzième session**  
**de la Commission du Danube**

- I.** Insérer à l'Ordre du jour à titre d'orientation de la Quatre-vingt-douzième session de la Commission du Danube les points suivants :
- Adoption de l'Ordre du jour et du Plan de déroulement de la session
  - 1. Discours du Président de la Commission du Danube : principales tâches de la Commission du Danube en 2019
    - échange de vues
  - 2. Information sur l'avancée de la révision de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube
  - 3. Information du Directeur général au sujet de l'activité du Secrétariat pendant la période depuis décembre 2018
  - 4. Information au sujet de la coopération avec des organisations internationales
  - 5. Questions nautiques
    - a) Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts en matière d'équipage et de personnel *(2-3 avril 2019)*
    - b) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques *(9-12 avril 2019)*, partie « Navigation »
  - 6. Questions techniques, y compris les questions de radiocommunication et de sûreté du transport en navigation intérieure
    - a) Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts pour les questions du transport nautique intérieur *(février 2019)*

- b) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (9-12 avril 2019), partie « Technique, y compris radiocommunication »
7. Questions relatives à l'entretien de la voie navigable
- a) Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts en matière d'hydraulique (13-14 mars 2019)
  - b) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (9-12 avril 2019), partie « Hydraulique et hydrométéorologie »
8. Questions d'exploitation et d'écologie
- a) Rapport sur les résultats de la réunion du groupe d'experts « Déchets provenant de l'exploitation des bateaux » (6-7 mars 2019)
  - b) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (9-12 avril 2019), partie « Exploitation et écologie »
9. Questions statistiques et économiques
- a) Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (9-12 avril 2019), partie « Statistique et économie »
  - b) Observation du marché de la navigation danubienne
10. Questions juridiques
- a) Partie du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (20-26 novembre 2018) traitant des questions juridiques
  - b) Partie du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (14-17 mai 2019) traitant des questions juridiques

- c) Amendement des Règles de procédure et autres documents d'organisation de la Commission du Danube
- d) Libération et nomination des fonctionnaires du Secrétariat de la CD
- e) Décernement des médailles commémoratives « pour des mérites dans le développement de la navigation danubienne »

11. Questions financières

- a) Partie du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (20-26 novembre 2018) traitant des questions financières
- b) Partie du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (14-17 mai 2019) traitant des questions financières
- c) Vérification de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube en 2018
- d) Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube en 2018

12. Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 30 juin 2018 jusqu'à la Quatre-vingt-douzième session de la Commission du Danube

13. Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du ... juin 2019 jusqu'à la Quatre-vingt-quatorzième session de la CD (*projet*)

14. Ordre du jour à titre d'orientation et date de la convocation de la Quatre-vingt-treizième session de la Commission du Danube

15. Divers

**II.** Convoquer la Quatre-vingt-douzième session de la Commission du Danube le ... juin 2019 à Budapest.



**COMMISSION DU DANUBE**  
**Quatre-vingt-onzième session**

**LISTE DES DOCUMENTS**

**approuvés par la Quatre-vingt-onzième session,  
non inclus dans ce volume, édités séparément  
et conservés dans les archives de la Commission du Danube**

1. Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2008
2. Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2009
3. Rapport annuel sur la voie navigable du Danube pour 2013
4. Ouvrage de référence hydrologique du Danube 1921-2010